

14.200 SAG

**COMMUNICATION EN CONSEIL
INTERMINISTÉRIEL SUR :**

**LES RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION
1985 - 1986**

**L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE
1986 - 1987**

- Séance du 6 Novembre 1986 -

Présentée par Monsieur

Famara Ibrahima SAGNA

Ministre du Développement Rural

MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT RURAL

**COMMUNICATION EN CONSEIL
INTERMINISTÉRIEL SUR :**

**LES RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION
1985 - 1986**

**L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE
1986 - 1987**

- Séance du 6 Novembre 1986 -

Présentée par Monsieur

Famara Ibrahima SAGNA
Ministre du Développement Rural

S O M M A I R E

INTRODUCTION

	<u>PAGE</u>
<u>1ère partie</u> : <u>BILAN DEFINITIF DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 1985/86</u>	
1.- Bilan de la commercialisation des produits vivriers	3
2.- Bilan de la commercialisation arachidière	8
3.- Bilan de la commercialisation cotonnière	34
<u>2ème partie</u> : <u>ETAT D'AVANCEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 1986/87</u>	
1.- Mise en place des facteurs de production et des mesures d'accompagnement	35
2.- Déroulement de la campagne	46
<u>3ème partie</u> : <u>PREPARATION DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 1986/87</u>	
1.- Résultats des estimations de récolte	62
2.- Préparation de la campagne de commercialisation arachidière	69
3.- Préparation de la campagne de commercialisation céréalière et du niébé	91
<u>4ème partie</u> : <u>HORTICULTURE</u>	
1.- Bilan de la campagne maraîchère et fruitière 1985/86	95
2.- Préparation de la campagne de contre-saison 1986/87	101
	107
<u>CONCLUSION</u>	
<u>ANNEXES</u> :	
Annexe I : Estimations des récoltes - cultures industrielles	110
Annexe II : Estimations des récoltes - cultures céréalières	111
Annexe III: Estimations des récoltes - autres cultures vivrières	112
Annexe IV : Résultats de production de légumes 1985/86	113

Le Conseil Interministériel du 7 Novembre 1985 avait été consacré au bilan de la campagne agricole 1985/1986, à la préparation de la commercialisation des produits agricoles ainsi que de la campagne de contre-saison.

A l'occasion de son message à la Nation du 3 Avril 1986, le Chef de l'Etat avait rappelé les principes et mesures touchant aux grandes orientations de notre politique agricole.

Ces mesures concernaient :

- La fixation d'un seuil de production - plancher des 750.000 tonnes d'arachide en année normale ;
- la gestion plus rigoureuse de la filière arachidière, dans le but d'en réduire et supprimer les déficits actuels en restructurant l'outil de commercialisation et de transformation et en désengageant davantage le Trésor Public des charges dues aux intrants agricoles ;
- la responsabilisation accrue des producteurs dans la mise en oeuvre du capital semencier arachide et dans l'approvisionnement en intrants ;
- la garantie de prix incitatifs aux producteurs.

La réunion des Bailleurs de Fonds sur le secteur Agricole, tenue à Dakar les 17 et 18 Juin 1986, avait permis de présenter à la Communauté Internationale, les plans et programmes d'actions découlant des orientations de la Nouvelle Politique Agricole et touchant l'ensemble des filières agricoles.

Le présent Conseil Interministériel qui intervient à mi-parcours de la seconde année d'application de la Nouvelle Politique Agricole, se propose de passer en revue :

- Dans une première partie : le bilan de la campagne de commercialisation 1985 - 1986 ;

- dans une deuxième partie : l'état d'avancement de la campagne agricole 1986 - 1987 ;

- dans une troisième partie : la préparation de la campagne de commercialisation 1986 - 1987 ;

- dans une dernière partie : le bilan de la campagne maraîchère 1985 - 1986 et la préparation de la campagne de maraîchère.

PREMIERE PARTIE

BILAN DEFINITIF DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 1985/1986

La campagne de commercialisation 1985/1986 a été ouverte aux dates ci-dessous :

- pour le niébé, le 1er octobre 1985
- pour les céréales autres que le riz, le 21 octobre 1985
- pour les arachides, le 18 novembre 1985
- pour le riz paddy le 1er décembre 1985
- pour le coton, le 16 décembre 1985.

I. BILAN DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS VIVRIERS 1985/1986

A. GENERALITES

Les deux grands objectifs à la base de la commercialisation céréalière ont été énoncés avec leur stratégie de mise en oeuvre dans le programme d'ajustement à moyen et long termes (PAML) et le VIIe Plan de développement économique et social du Sénégal.

Il s'agit en l'occurrence de :

./.

- mettre à la disposition des consommateurs surtout urbains, les surplus de production locale ;

- substituer les produits locaux aux produits importés par la libéralisation des marchés mais aussi leur régulation et surtout la privatisation des circuits commerciaux .

La stratégie visant à promouvoir les céréales locales et limiter les importations de blé et de riz s'articule autour :

- du maintien d'un différentiel minimal de 25 % des prix en faveur des céréales locales (promotion de la consommation) ;

- de la prise en main par le secteur privé des opérations d'importation et de commercialisation à l'intérieur du pays.

La garantie du prix plancher se fait par des mécanismes d'intervention : à l'achat, à prix déterminé, par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), dès que le marché libre se situe au dessous du prix plancher et lorsque les prix à la consommation sont excessifs à la vente.

B/ MIL - SORGHO - MAÏS

L'objectif de régulation du marché des céréales pour la campagne de commercialisation a été fixé par la Commission Paritaire du Fonds Commun à 25.000 tonnes dont :

- 20 000 tonnes de mil/sorgho ;

- 5.000 tonnes de maïs

à acheter au niveau :

. des marchés hebdomadaires par les agents commerciaux ;

. des magasins céréaliers du C.S.A.

. des coopératives ou sections villageoises sur préfinancement C.S.A. ;

. des Sociétés régionales de Développement rural pour le maïs et également sur préfinancement C.S.A.

Les prévisions de financement portaient sur 2,250 milliards de F CFA ainsi répartis :

. 1,100 milliard de F.CFA sur fonds de réserves/R.F.A

. 0,850 milliards de F CFA sur la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix ;

. 0,300 milliard de F CFA sur l'Italie qui n'a pas été disponible.

Sur le financement réel de 1,950 milliard F CFA, 1,525 milliard ont été engagés dans les transactions d'achat soit 78,2 % des fonds.

Le Fonds Commun est intervenu pour 200 millions de F CFA et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire sur fonds propres pour 30 millions de F CFA. Ceci a permis d'acheter 23 000 tonnes de céréales soit 92 % des objectifs avec 1,856 milliard de F CFA (85 %) de fonds mobilisés.

6 / NIEBE

Le démarrage de la commercialisation a accusé un retard de 15 jours par rapport à la date officielle d'ouverture de la campagne , du fait du taux d'humidité élevé des graines et de la mise en place tardive du consortial.

La SEPFA qui a été chargée de commercialiser le niébé avec l'aval de l'Etat a établi un budget de 1,694 milliard de F CFA pour collecter 5 949 tonnes de niébé d'une valeur de 0,654 milliard sur une production de 70.000 tonnes.

Avec l'appui de la C.E.E. et de l'USAID, la SEPFA a pu vendre aux îles du Cap-Vert et au Niger 2.500 tonnes de niébé.

Les contacts pris avec l'extérieur n'ont pas abouti malgré l'existence d'une demande certaine.

Le Fonds Commun est intervenu pour 200 millions de F CFA et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire sur fonds propres pour 30 millions de F CFA. Ceci a permis d'acheter 23 000 tonnes de céréales soit 92 % des objectifs avec 1,856 milliard de F CFA (85 %) de fonds mobilisés.

¶ / NIEBE

Le démarrage de la commercialisation a accusé un retard de 15 jours par rapport à la date officielle d'ouverture de la campagne , du fait du taux d'humidité élevé des graines et de la mise en place tardive du consortial.

La SEPFA qui a été chargée de commercialiser le niébé avec l'aval de l'Etat a établi un budget de 1,694 milliard de F CFA pour collecter 5 949 tonnes de niébé d'une valeur de 0,654 milliard sur une production de 70.000 tonnes.

Avec l'appui de la C.E.E. et de l'USAID, la SEPFA a pu vendre aux îles du Cap-Vert et au Niger 2.500 tonnes de niébé.

Les contacts pris avec l'extérieur n'ont pas abouti malgré l'existence d'une demande certaine.

Le consortial niébé affichait au 24 septembre 1986 un encours de 446,9 millions de F CFA. La situation des ventes de niébé connaît des difficultés alors que la prochaine récolte s'annonce importante.

II/ BILAN DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION ARACHIDIÈRE

1985/1986

A/ GENERALITES

La campagne de commercialisation arachidière 1985/1986 a connu des aménagements notables :

- Regroupement des points de collecte dont le nombre est passé d'environ 1.700 à 892 ;

- réinsertion de l'Union Nationale des Coopératives Agricoles en tant qu'organisme dans la collecte ;

- participation d'organismes privés stockeurs (OPS)

- redimensionnement de la structure du capital semencier prévu globalement à 100.000 tonnes entre :

. d'une part, la collecte de semences sélectionnées par l'huilier à hauteur de 60.000 tonnes ;

. d'autre part, la conservation personnelle de semences par les paysans dans une fourchette de 40.000 à 100.000 tonnes.

Les prévisions de récoltes portaient sur une fourchette de 550.000 à 600.000 tonnes et les prévisions de collecte contrôlées avaient été estimées entre 300.000 et 350.000 tonnes.

./.

Les réalisations qui sont de 340.213 tonnes (huilerie : 284.985 tonnes et semences : 55.228 tonnes) sont donc très proches de la limite supérieure de la fourchette de prévision de production contrôlée.

B/ COMMERCIALISATION DES ARACHIDES D'HUILERIE

1°/ Dispositif de collecte

Les principes dégagés avaient prévu trois points de collecte par Communauté rurale arachidière , chacun géré par un des mandataires que sont : les coopératives rurales, les OPS et les gérants de l'huilier.

Compte tenu des modulations tenant à l'étendue de certaines zones géographiques et, aussi, à l'importance des collectes possibles dans certains endroits, le nombre de points qui devaient être de 846 a été porté à 892 réparties comme suit :

- coopératives rurales	364
- O.P.S.	125
- huilier	403
	<hr/>
soit au total	892

La répartition des points de collecte est donnée dans le tableau qui suit :

REPARTITION DES POINTS DE COLLECTE

REGIONS	GERANTS HUILIERS	O.P.S	COOPERATIVES RURALES	TOTAL
THIES	52	3	45	100
FATICK	51	26	39	116
KAOLACK	69	40	46	155
TAMBACOUNDA	44	5	35	84
KOLDA	88	23	77	188
ZIGUINCHOR	38	2	32	72
LOUGA	31	10	44	85
DIOURBEL	30	16	46	92
TOTAL	403	125	364	892
%	45,18	14,01	40,81	100

2/ Financement des achats

Le financement total reçu du compte consortial se chiffre à 25.344.796.220 F CFA sur lesquels 3.314.999.890 francs CFA ont été affectés à la SEIB et la différence, soit 22.029.796.330 francs CFA mis à la disposition de la SONACOS-GRAINES contre respectivement 481.468.060 francs et 11.931.627.887 francs CFA en 1984/1985.

L'utilisation de ces fonds s'analyse comme suit :

a) - Achats

Les achats réalisés sont de 285.036 tonnes dont 33.803 tonnes par la zone SEIB et 251.232 tonnes par la SONACOS-GRAINES.

Ces achats présumés se répartissent ainsi, entre intervenants :

- 108.828 tonnes soit 38,2 % par les coopératives rurales ;
- 69.122 tonnes soit 24,2% par les O.P.S. ;
- 105.466 tonnes soit 37,0 % par les gérants de l'huilier ;
- 1.569 tonnes soit 0,5 % d'achats directs.

.../...

Le financement de la campagne s'articule autour de trois (3) exigences contradictoires :

- éviter les ruptures de financement entraînant des fuites de graines sur le marché parallèle ;
- s'assurer que les appels de fonds sont susceptibles d'avoir des contreparties réelles en graines. En d'autres termes, il faut éviter les détournements et l'utilisation de fonds à d'autres fins que l'achat des graines ;
- minimiser les frais financiers liés à des appels de fonds excessifs.

A celà il faut ajouter l'effet de l'élargissement des zones polarisées par chaque point de collecte ainsi que l'empressement soudain des paysans à céder une grande partie de leurs collectes dès la deuxième semaine de commercialisation.

L'analyse de la situation montre qu'en 1985/1986, ces trois paramètres ont été maîtrisés dans des conditions relativement satisfaisantes par rapport aux années antérieures.

b/ Manquants de caisse

Le manquant de caisse qui est une soustraction directe de fonds s'est chiffré globalement, à 15.356.250 francs, soit 0,059 % du financement net contre 15.484.210 francs, soit 0,125 % du financement net en 1984/1985, dont 3.875.670 Francs (25 %) pour la S.E.I.B. et 11.480.580 Francs (75 %) pour la SONACOS - GRAINES. Il est donc globalement en baisse relative par rapport à 1984/1985.

Ce type de déficit est imputable aux mandataires à raison de 11 % pour les coopératives, 36 % pour les gérants de l'huilier et 53 % pour les O.P.S. Il est constaté par ordre d'importance relativement à son volume national, dans les régions de Thiès (6 %), Tambacounda (11 %), Diourbel (25 %), Kaolack (28 %) et Kolda (30 %).

3/ Mesure de contreparties de financements

a/ Perte brute globale

Les quantités de graines reconnues loyales et marchandes livrées dans les usines se montent à 274.129 tonnes net crédit ; d'où un déficit brut de 11.077 tonnes par rapport au financement net, soit 3,9 % du financement net contre 10.478 tonnes, soit 5,70 % du financement net en 1984/1985.

Cette perte brute globale concerne :

- les gérants de l'huilier pour 2,9 % de leur financement net et 27 % du manquant total ;
- les coopératives rurales pour 3,8 % de leur financement net et 37,7 du manquant total ;
- Les O.P.S. pour 5,50 % de leur financement net et 34,4 % du manquant total ;

./.

La configuration de cette perte globale par région est indiquée ci-après :

REGIONS	PERTE GLOBALE	% DU FINANCEMENT NET
KOLDA	772,400 T	1,39 %
ZIGUINCHOR	338,341 T	2,39 %
THIES	293,763 T	2,81 %
DIOURBEL	768,993 T	3,57 %
LOUGA	559,012 T	4,55 %
KAOLACK	4.994,717 T	4,73 %
FATICK	2.455,157 T	4,97 %
TAMBACOUNDA	894,783 T	5,59 %
TOTAL	11.077,166 T	

Après mise en jeu des sûretés prises, cette perte brute se ramènera aux environs de 2,5 % du financement net contre 5,23 % en 1984/1985.

C'est un résultat global qui confirme le bien-fondé des réformes mises en oeuvre en 1985/1986.

Les évacuations contrôlées permettent de décomposer comme indiqué ci-dessous, la perte brute, abstraction faite du manquant de caisse déjà traité.

b/ Déchets de secco

Sur des achats déclarés de 285.036 tonnes, il a été évacué en poids net départ : 200.928 tonnes dont 220 tonnes bloquées pour semences dans la région de Tambacounda. D'où un déchet brut de 4.107 tonnes représentant 1,44 % des achats contre 4.457 tonnes et 2,5 % des achats en 1984/1985.

La part de la S.E.I.B. dans ce déchet est de 144 tonnes, soit 0,43 % de ses achats et 3,51 % du déchet de secco global ; celle de la SONACOS - GRAINES étant de : 3.963 tonnes pour 1,6 % de ses achats et 96,5 % du déchet de secco global.

Par intervenant, le profil de ce déchet se présente comme suit :

- Gérants huiliers :

465 tonnes, soit 0,4 % de leurs achats et 11,3 % du global ;

- coopératives rurales :

993 tonnes, soit 0,9 % de leurs achats et 24,2 % du global ;

- O.P.S.

2.647 tonnes, soit 3,8 % de leurs achats et 64,5 % du global.

c/ déchets de route

Sur un poids net départ global de 280.928 tonnes, il a été constaté des déchets de route de 1.895 tonnes, soit 0,6 %.

Sur ce tonnage, la part de la S.E.I.B. se chiffre à 182 tonnes sur un poids déclaré évacué de 33.659 tonnes, soit 0,54 % de ses livraisons et 9,6 % du déchet de route global.

La différence, soit 1.713 tonne a été constatée sur les évacuations de la SONACOS - GRAINES de 247 269 tonnes en net départ ; d'où 0,7 % de freinte de route et 90,3 % par rapport au déchet de route global.

Comparativement à la campagne 1984/1985 durant laquelle il a été relevé 1.633 tonnes de déchets de route, pour un poids déclaré évacué de 178 994 tonnes, soit 0,91 % de pertes, il apparaît une baisse sensible et d'autant plus appréciable que, sur les quantités déplacées au cours de ladite campagne, 55.046 tonnes ont fait l'objet de mutations dans le cadre de la reconstitution du capital semencier, lesquelles mutations ne subissent pas les mêmes rigueur de contrôles, à la réception que l'arachide livrée à l'huilerie. De telles opérations, au cours de la présente campagne, se sont limitées seulement à 220 tonnes ; tout le reste soit : 280.708 tonnes ayant été livré aux huileries.

En matière de déchet de route, une évolution positive est aussi notée qui peut être attribuée, à la fois, à l'impact, de la généralisation du bâchage et du plombage des camions et à l'influence qui s'exerce, ainsi, sur les expéditeurs à faire preuve de plus de sincérité dans la pesée des chargements.

d/ Abattements

Sur un poids net arrivé de 279.033 tonnes, il a été noté des abattements de 4.904 tonnes, soit 1,7 % , dont 958 tonnes ont été constatées sur les livraisons de la S.E.I.B. de 33.476 tonnes, soit 2,8 % ; la part de la SONACOS-GRAINES se chiffre à 3.946 tonnes sur un poids net arrivé de 245.556 tonnes, soit 1,6 %.

Il a été noté une baisse assez importante des abattements sur les livraisons huilerie par rapport à la campagne 1984/1985.

Par intervenant, le profil des abattements de la présente campagne est de :

- O.P.S. : 797 tonnes, soit 1,2 % du poids réceptionné et 16,2 % du poids global des abattements ;

- Gérants de l'huilier : 1 830 tonnes, soit 1,7 % du poids livré et 37,3 % du poids global des abattements ;

- coopératives rurales : 2.276 tonnes, soit 2,1 % de leurs livraisons et 46,4 % des abattements globalement constatés.

Par région, un classement dans l'ordre croissant des abattements relativement au poids reçu de chaque région, donne :

Région de Ziguinchor

Sur un poids net réceptionné de 13.955 tonnes, les abattements constatés se chiffrent à 58. tonnes ; soit 0,41 % et 1,18 % de l'abattement général .

Région de Kolda

256 tonnes d'abattement ont été constatées sur des livraisons de 55.199 tonnes, soit 0,46 % et 5,23 % des abattements cumulés.

Région de Thiès

237 tonnes pour les livraisons de 15 692 tonnes, soit 1,51 % et 4,83 % de l'abattement global.

Région de Fatick

Sur des livraisons de 47.718 tonnes, il a été constaté 780 tonnes d'abattement : soit 1,64 % et 15,9 % de l'abattement global.

Région de Diourbel

403 tonnes d'abattement ont été constatées sur des livraisons de 21.183 tonnes, soit 1,9 % et 8,2 % par rapport au total des abattements.

Région de Kaolack

Sur un poids net arrivé de 102.803 tonnes, les abattements se chiffrent à 2.118 tonnes, soit 2,06 % et 43,2 % du poids total abattu.

Région de Tambacounda

548 tonnes d'abattement ont été constatées sur le poids net arrivé de 15.644 tonnes, soit 3,5 % et 11,2 % par rapport aux abattements cumulés.

Région de Louga

Les abattements se montent à 554 tonnes pour des livraisons de 12.293 tonnes, soit 4,5 % et 11,3 % de l'abattement global.

Il apparaît que les livraisons effectuées par les O.P.S. sont plus soignées. Les résultats obtenus par ceux d'entre eux qui n'ont pas détourné de fonds le montrent sans équivoque. D'où la nécessité de permettre à ceux-ci d'amplifier le mouvement d'assainissement sur un sujet controversé. Au demeurant, les sanctions successives des comportements du personnel chargé de la collecte participent aussi à ce mouvement.

En conclusion, on note que les pertes de commercialisation (déchets de secco, de route et abattements) ont atteint leur niveau le plus bas depuis plus de 10 ans.

Ces résultats satisfaisants sont dus à un plus grand contrôlé, au changement introduit dans le conditionnement, à une plus grande sensibilisation des acteurs et, surtout, à l'action positive d'une grande partie des O.P.S. essentiellement ceux des régions de Ziguinchor et Kolda, qui ont eu des résultats très encourageants.

Il est cependant à déplorer les détournements opérés par une dizaine d'O.P.S. dans les régions de Fatick et de Kaolack qu'il faudra réprimer énergiquement tout en renforçant les procédures de sélection et de contrôle des O.P.S. Il faudra aussi améliorer le système de garantie qui sera limité aux cautions bancaires ou en espèces et aux garanties hypothécaires.

II/ COMMERCIALISATION DES ARACHIDES DE BOUCHE

a/ La collecte arachide de bouche a porté sur 7.295 tonnes sur une prévision de 10.201 tonnes soit 71,5 % de taux de réalisation.

Cette collecte s'analyse ainsi :

- semences : 3.707 tonnes dont :
- . 3 121 tonnes à Kaolack
- . 355 tonnes à Kolda
- . 231 tonnes à Tambacounda.

- production : 3.588 tonnes dont :
- . 2.481 tonnes à Kaolack
- . 611 tonnes à Kolda
- . 496 tonnes à Tambacounda.

Les taux de réalisation par région sont 94 % pour Kaolack , 38,6 % pour Kolda et 41,6 % pour Tambacounda.

Sur un objectif de collecte de semences sélectionnées de 3.235 tonnes, il a été collectées 3.121 tonnes soit 96,4 % et sur un objectif de production destinée à l'usine de 2.720 tonnes un tonnage de 2.481 tonnes, soit 91,2 %.

Le détail se présente comme suit :

	ACHATS		REMBOURSEMENTS			TOTAL	
	poids (T)	Valeur en milliers de F CFA	Poids (T)	Valeur en 1000 F CFA	% dette	Poids (T)	Valeur en 100 FCFA
semence	2.401	310.184	720	93.226	99,70	3.121	403.410
production	1.760	203.344	721	83.280	99,09	2.481	286.624
	=						
TOTAL	4.161	513.528	1.441	171 506	99,42	5.602	690.034

La collecte de l'égousse en vert s'est déroulée du 21 novembre 1985 au 12 décembre 1985 soit trois semaines sur 4 prévues.

Celles du battu en sec du 12 décembre 1985 au 12 février 1986 et des semences du 21 novembre 1985 au 22 janvier 1986.

2/ Les prix au producteur pratiqués par région ont été :

- Kaolack : . égousse en vert : 135 F CFA/kg
- . écart de triage : 95 F CFA/kg
- . battu en sec : 110 F CFA/kg (catégorie A)
- 90 F CFA/kg (catégorie B).

- Tambacounda et Kolda
- . battu en sec : 110 F CFA/kg (catégorie A)
- et 90 F CFA/kg (catégorie B).

L'organisation de la collecte a tourné autour de l'ouverture de 17 seccos (8 seccos semenciers et 9 seccos productions).

3/ Le financement de la campagne a été fait par un crédit consorital particulier pour l'achat des graines et la couverture des frais de collecte. L'encours global à la date du 14 octobre s'élevait à 268,291 millions de F CFA.

II/ GESTION DU CAPITAL SEMENCIER ARACHIDE 1985/1986

Cette campagne 1985/1986 correspond à l'an I de l'application des mesures annoncées dans le discours présidentiel du 3 avril 1985.

Ce message est venu confirmer les orientations de la Nouvelle Politique Agricole : c'est ainsi que le capital semencier 1985/1986 est resté à 100.000 tonnes dont les objectifs de reconstitution sont structurés comme suit :

- 60.000 tonnes de semences sélectionnées (N1 et N2)
à collecter par l'huilier qui est chargé de les acheter aux contractuels, de les conserver, de les traiter et de les vendre au comptant par diverses stratégies commerciales.

- Un minimum de 40.000 tonnes de semences ordinaires
devant être conservées, de préférence, par un stockage communautaire, avec l'appui technique et financier de l'Etat.

Nous donnons ci-après, une synthèse commentée de la gestion des 60.000 tonnes de sélectionnées.

1. Financement et achats

Pour cette campagne 1985/1986, les prix au producteur sont les suivants :

Niveau 1	115 francs/KG
Niveau 2	110 francs/Kg

Sur cette base, la situation financière de la collecte semencière est synthétisée par le tableau ci-dessous :

.../...

		A C H A T S	
	POIDS		VALEUR
S.E.I.B.	10 400 T		1.150.665.240 Francs
SONACOS - GRAINES	44.828 T		4.957.272.840 Francs
TOTAL	55.228 T		6.107.938.080 Francs

Au plan de l'exécution des programmes quantitatifs de collecte, les achats peuvent être analysés comme suit :

PREVISIONS		ACHATS REALISES			TAUX DE REALISATION	
production	collecte	Niveau 1	Niveau 2	TOTAL		
S.E.I.B.	13 500 T	11 000	1 340 T	9 060 T	10 400 T	95 %
SONACOS GRAINES	79 800 T	47 500 T	5 221 T	39 607 T	44 828 T	94 %
TOTAL	93 300 T	58 500 T	6 561 T	48 667 T	55 288 T	94 %

Ainsi, les conditions agro-climatiques ont donné lieu à une prévision de production semencière de 93 000 tonnes. Mais en définitive, sur des objectifs de collecte successivement fixés à 60.000 tonnes et 58.500 tonnes, il a été réalisé 55.288 tonnes : soit des taux respectifs de 92 % et 94 %.

Au plan variétal, la répartition de la collecte semencière se présente globalement ainsi :

55-437	21 196 tonnes	38 %
73-30	248 tonnes	0,4 %
73-33	27.910 tonnes	51 %
69-101	5.874 tonnes	10,6 %
	<hr/>	<hr/>
	55.228 tonnes	100 %

Compte tenu de l'amélioration des mesures de conservation et de protection, les risques de bruchage et de sablage ont été bien maîtrisés.

En outre, les opérations de technologie semencière semblent avoir été menées dans des conditions globalement satisfaisantes et l'on pourrait dire que, sous le contrôle de la Direction de la Production et du Contrôle des Semences, la collecte semencière 1985/1986 est à considérer comme l'une des meilleures de la décennie 1976/1986.

2/ Les mutations semencières

En 1984/1985, la reconstitution du capital semencier de 100.000 tonnes avait nécessité divers mouvements quantitatifs qui avaient engendré de multiples déplacements d'un même stock.

Ainsi, il avait fallu muter 89.536 tonnes réparties comme suit :

- 63.518 tonnes transportées
- 25.618 tonnes manutentionnées sur faible distance.

C'est pourquoi , pour cette campagne 85/86 qui a présenté de réelles difficultés de programmation logistique, l'huilier s'était fixé l'objectif de réduire les quantités à muter et de minimiser le coût des transports semenciers.

L'objectif initial étant de 25.000 tonnes à muter, les réalisations ont été, en définitive, de 33.000 tonnes dont 4.000 tonnes provenant des usines.

3/ Ressources et emplois des stocks semenciers

En plus des 55.228 tonnes d'achat de semences sélectionnées, il a fallu recourir à un complément de stocks provenant essentiellement des usines en vue de satisfaire des besoins exprimés au dernier moment.

En définitive, 59.652 tonnes ont été globalement mises en place, et utilisées selon la structure suivante :

a/ ressources : 59.652 tonnes

- achats semences : 55.228 tonnes Stock usine

SONACOS Etablissement industriel Dakar (SEID) : 600 T

- semences décortiquées : 228 T Stock usine

SONACOS Etablissement industriel Ziguinchor (SEIZ) 3.155 T

- Prébase CNRA vers Thiès : 3 tonnes.

b/ Emplois : 59.745 tonnes

<u>Ventilation par Région</u>		<u>ventilation par opération</u>	
Cap Vert	9	Epargne	3.467
Thiès	7.470	souscriptions	2.208
Fatick	8.311	crédit UNCA	33.318
Kaolack	20.218	crédit O.P.S.	4.015
Tambacounda	4.178	crédit projets	503
Ziguinchor	1.328	ventes au comp- tant	15.013
Kolda	7.701		
Louga	5.173	surplus	58.524
Diourbel	5.130		391
Saint-Louis	130	déchet secco	733
			<hr/>
			59.648
	59.648 tonnes	Echantillon	1
Echantillon spécial 1 tonne		base St Malem	3
semences de base de Kaolack			<hr/>
et St Malem	3		59.652
	<hr/>		
	59.745		

4/ Reconstitution du capital semencier

Par le jeu de diverses formules de cession qui ont fait l'objet de nombreuses concertations menées sous la coordination du Ministre du Développement Rural, l'huilier a placé 58.824 tonnes dont 18.480 tonnes au comptant (épargne + ventes).

Par rapport aux premiers objectifs de la nouvelle politique semencière, ce niveau de vente au comptant est insuffisant, alors que, le volume des crédits semences est passé de 11.000 tonnes en 1984/1985 à 38.000 tonnes en 1985/86.

Au demeurant, les prix de vente au comptant ont subi deux réductions successives qui visaient à stimuler les achats et permettre aux paysans d'acquérir les semences sélectionnées à des conditions relativement abordables.

Ces mesures n'ont pas été totalement suivies des effets escomptés et, à présent, la problématique des récupérations est à considérer par l'UNCA comme une priorité fondamentale et déterminante.

Force est de reconnaître qu'en tout état de cause, la persistance, à un moment donné, de l'idée d'un crédit possible a pu jouer contre la propension relative à des achats au comptant, mais même que, paradoxalement, cette politique enregistrait des percées significatives dans les zones les plus défavorisées en production arachidière.

En ce qui concerne les réserves personnelles, les paysans se sont peu prononcés pour le système de stockage communautaire, ce qui a empêché les structures officielles de bien évaluer les quantités afférentes à ce volet de la nouvelle politique agricole.

Des enquêtes ont été menées pour cerner le niveau des semences personnelles et ont abouti à des résultats divergents.

En définitive, il a été retenu une fourchette de 25 000 à 35 000 tonnes de semences personnelles, ce qui porte à environ 85.000 à 90.000 tonnes le niveau global de reconstitution du capital semencier national.

Malgré tout, l'on s'accorde à considérer que le taux national de couverture semencière est relativement satisfaisant (85 à 90 %).

III/ BILAN DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION COTONNIERE

I/ COMMERCIALISATION 1985/1986 DU COTON GRAINE

Les chiffres définitifs de la campagne cotonnière 1985/1986 s'établissent comme suit :

SECTEURS ET REGIONS SODEFITEX	SURFACES (ha)	PRODUCTION (kg)	RENDEMENT (kg/ha)	RAPPEL RENDEMENT 1984/1985
NIORO	3.278,75	2.574.525	785,2	495
KOUNGHEUL	2.690,50	1.780.171	661,6	439,5
REGION KAOLACK	5.969,25	4.354.696	729,5	465,7
KOUSSANAR	2.573,50	1.209.358	469,9	907,8
TAMBACOUNDA	2.407	1.357.886	564,1	956,8
MISSIRAH	2.553,75	2.732.597	1.070,0	1.210,2
KOTHIARY	1.357,50	594.835	438,2	623,0
DIANKE MAKAN	2.475,50	2.479.408	1.001,6	1.138,5
REGION TAMBACOUNDA	11.367,25	8.374.084	736,7	993,4
LINKERING	2.575	2.072.651	804,9	1.216,7
VELINGARA	2.901	2.333.128	804,2	1.157,7
KOUNKANE	2.041	1.765.282	864,9	1.140,5
PAKOUR	2.372	1.827.555	770,5	1.285,4
REGION VELINGARA	9.899	7.998.626	808,8	1.194,9
MEDINA Y. FOULAH	2.521	1.330.592	527,8	964,9
DABO EST	1.830	1.273.300	695,8	1.125,5
DABO OUEST	1.751	1.016.086	580,3	1.042,4
KOLDA	3.250	2.198.178	676,4	1.122,1
BOUNKILING	1.459,25	929.811	637,2	1.005,4
REGION KOLDA	10.811,25	6.747.967	624,2	1.063,8
KEDOUGOU	435,50	255.995	587,8	1.052,7
SARAYA	376,50	210.556	559,2	816,2
REGION KEDOUGOU	812	456.551	574,6	910,4
TOTAL	38.848,75	27.941.924	719,2	1.012,4

Sur le plan de la qualité, les achats de coton graine 1er choix ont porté sur 97,6 % de la collecte totale, soit 27.371 tonnes.

L'usinage, dans les quatre établissements de Kahone, Tambacounda, Vélingara et Kolda ont porté sur 28 030 tonnes et a permis de produire 10.886 tonnes de coton fibre avec un rendement de 38,88 %.

Les 7000 tonnes de fibre vendues à l'exportation l'ont été à un prix moyen CAF de 389 F CFA/kg de fibre, alors que le prix de réalisation pour la campagne 1984/85 avait été de 659 francs CFA/kg de fibre CAF port européen, soit une chute du prix moyen 85/86 de 70 % par rapport à 1984/1985.

DEUXIEME PARTIE : ETAT D'AVANCEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE
1986/1987

1/ MISE EN PLACE DES FACTEURS DE PRODUCTION ET DES MESURES
D'ACCOMPAGNEMENT

A/ LES FACTEURS DE PRODUCTION

a/ les semences

1. Arachide d'huilerie

Sur un objectif fixé de 100.000 tonnes, le capital semencier effectivement mis en terre a porté sur 93.524 tonnes, dont :

- 53.524 tonnes au titre du stock de sécurité ;
- 35.000 tonnes au titre des réserves personnelles constituées et gardées par les producteurs.

Le stock de sécurité a été arrêté et mis en place selon les modalités suivantes :

- 3.467 tonnes par le biais de l'épargne - semences souscrites par les producteurs et multiplicateurs ;
- 2.208 tonnes grâce aux souscriptions individuelles ;
- 33.318 tonnes par un crédit consenti par l'Union nationale des coopératives agricoles (UNCA) aux sections villageoises ;

./.

- 4.015 tonnes au titre des crédits OPS et 503 tonnes à celui des crédits aux projets ;

- 15.013 tonnes par l'achat au comptant.

Globalement, le stock de sécurité mis en oeuvre à porté sur 5.572 tonnes sur la multiplication, le reste ayant été destiné à la production.

Les réserves personnelles de semences constituant les stocks paysans, estimés à 35.000 tonnes ont été confirmées par le recensement des superficies effectivement emblavées en arachide pour cette campagne. Il importe de s'arrêter sur deux (2) constatations :

. 53.480 tonnes, soit 57 % du capital semencier constitué, sont à inscrire aux efforts propres aux producteurs, compte non tenu des souscriptions individuelles ;

. les quantités de semences achetées au comptant sont passées de 4.687 tonnes en 1985/1986 à 15.013 tonnes en 1986/87 soit plus du triple.

Les mises en place se sont effectuées selon la même configuration que celle arrêtée en 1985/1986 :

- la 69.101 au Sud et Sud-Est (Kédougou) ;
- la 57.313 dans le Koumpentoum ;
- la 73.33 dans le Nord de Tambacounda, le Sud de Kaolack et de Mbour, où elle doit se substituer à la 28-206 et à la 57-393 ;
- La 73.30 et la 55.437 dans les régions de Diourbel, Thies, le Nord de Kaolack et de Fatick.

2. Arachide de bouche

Les objectifs de mise en place portaient sur 3924 tonnes de semences réparties en trois programmes :

- un programme de 2963 tonnes, base coque, concernant les variétés GH 119.20 et EH 301.13 destinées aux régions de Kaolack et de Fatick, sur lesquelles 2961 tonnes ont été effectivement distribuées ;

- un programme de 461 tonnes de semences décortiquées concernant les variétés 73-33, 69-101 et GH 119-20 pour les régions de Kaolack et de Kolda, dont 201 tonnes, au total, ont été distribuées ;

- et un programme de multiplication de semences de base de la variété 73-33 portant sur 500 tonnes dans la région de Kaolack entièrement réalisé. Au total 3663 tonnes de semences ont été distribuées à crédit remboursable à la commercialisation contre 1557 tonnes la campagne dernière.

3. COTON

Sur des mises en place de 3.255 tonnes de semences, les distributions ont porté sur 1.315 tonnes, contre 2.874 tonnes en 1985/1986. Cette évolution en baisse est imputable essentiellement aux changements intervenus dans le mode de cession

des intrants destinés au coton (vente au comptant) et qui ont provoqué des désistements importants. Ces mesures se sont avérées nécessaires afin d'ajuster la filière à l'évolution défavorable actuelle et à moyen terme des cours de la fibre de coton sur les marchés mondiaux et d'en réduire les déficits.

4. ESPECES VIVRIERES

- Niébé : les distributions de semences se sont effectuées dans les régions de Louga, Diourbel, Thiès, Fatick, Saint-Louis et dans le département de Bakel. Au total 927 tonnes ont été mises en place dont 750 distribuées, contre 826 tonnes l'année dernière.

- Mils : sur une mise en place de 110 tonnes, 86 tonnes ont été distribuées soit à crédit, soit en vente au comptant.

Les distributions concernaient les variétés suivantes :

- . Souna III
- . IBV 301
- . IBV 8004
- . IBMV 8401

- Maïs

Au total 302 tonnes ont été mises en place, dont 169 tonnes ont fait l'objet de distribution. Là également, le mode de cession prédominant a été la vente au comptant.

- Riz : La mise en place de semences a : porté sur 2.529 tonnes, dont 2.19 tonnes ont été distribuées par les sociétés régionales de développement rural selon la répartition suivante :

. SAED	2.180 tonnes
. SODAGRI	48 tonnes
. SOMIVAC	47 tonnes
. SODEFITEX	44 tonnes

b/ Les engrais

L'utilisation de l'engrais dans l'agriculture de notre pays, après avoir connu de réels progrès, n'a cessé de baisser depuis 1976 pour se stabiliser aux environs de 30.000 tonnes en ce qui concerne les mises en place et en dessous de ce seuil quant aux applications effectives.

Pourtant, autant les impératifs de correction des carences intrinsèques de nos sols en éléments fertilisants, que la nécessité de leur restituer les quantités d'éléments fertilisants exportées tous les ans par nos récoltes, de même que les niveaux de productivité projetés dans nos différents plans et programmes de développement agricole exigent l'utilisation d'un volant annuel minimal de 100 à 120.000 tonnes d'engrais.

C'est dans ce contexte :

- que les engrais ont été exonérés de la TVA par la loi 85.05 du 3 janvier 1985 ;

- que les Industries chimiques du Sénégal ont été amenés à consentir tous les efforts possibles en vue de comprimer leurs coûts de production, en expérimentant la fabrication de formules moins coûteuses ;

- que dès janvier 1986, un programme cadre d'appui à la relance de l'engrais a été mis en place suivant les modalités ci-dessous :

. l'octroi d'une subvention prise en charge par les bailleurs de fonds (USAID et CEE) de 24 Francs par kilogramme d'engrais de type 0.15.20 vendu au comptant par le biais du secteur privé ;

. un objectif maximum de 30 000 tonnes de 0.15.20 ;

. les réalisations minima de 13 500 tonnes ;

. des prix de cession rendus paysan et régionalisés se situant dans une fourchette allant de 60 F à 75 F le kilogramme selon les régions. Les prix pratiqués jusqu'alors se situant au-delà de 100 F/kg.

Au titre de ce programme, 11.708 tonnes ont été effectivement achetées, dont 3.128 tonnes d'urée. Les distributions ont porté sur 7.568 tonnes.

A l'actif des sociétés régionales de développement rural, un programme non subventionné incluant les reliquats de stocks du programme mis en oeuvre en 1985/1986 portait sur des engrais complexes ternaires, l'urée et le phosphate tricalcique.

Au total 25.393 tonnes ont été mises en place et 18.104 tonnes distribuées par les sociétés régionales de développement rural.

Ceci porte le volant global d'engrais mis en place cette campagne à 38.101 tonnes, toutes formules et tous programmes confondus.

C/ LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Comme on le verra plus loin, la campagne phytosanitaire de cette année a été caractérisée par un important réajustement du programme de lutte.

Ainsi pour faire face à une situation phytosanitaire exceptionnelle, les sommes suivantes ont été investies :

- . 6005,5 millions de F CFA pour le compte de l'Etat
- . et 994 millions de F CFA pour celui de la SODEFITEX.

La part de l'Etat dans le financement se décompose comme suit :

- 644 000 000 francs constituant la part propre de l'Etat sur ressources budgétaires (CPSP et rallonge de crédits)

- 350 000 000 F CFA (1 million de dollars) constituant une subvention de l'USAID à l'Etat ;

- 420 000 000 F CFA (1,2 million de dollars) , contrepartie américaine affectée à la Direction de la Protection des Végétaux et ayant servi à l'achat des 212 000 litres de malathion de la première phase de "l'opération coup de poing".

- 4.013.500.000 francs CFA , constituant la participation de la Communauté Internationale à la lutte contre les acridiens et se répartissant comme suit :

FRANCE	90 millions de F CFA
ROYAUME UNI	35 millions de F CFA
DANEMARK	22 millions de F CFA
USAID	1113 millions de F CFA
CANADA	488 millions de F CFA
C.E.E.	231 millions de F CFA
PNUD	140 millions de F CFA
JAPON	1127 millions de F CFA
ITALIE	511 millions de F CFA
ALLEMAGNE FEDERALE	94 millions de F CFA
F.A.O.	52 millions de F CFA
BELGIQUE	42 millions de F CFA
OUA/BAD	53 millions de F CFA
COREE	7 millions de F CFA
THAILANDE	3,5 millions de F CFA

4013,5 millions de F CFA

- La Compagnie Sucrière Sénégalaise (C.S.S) a également apporté une contribution de 3.000.000 de F CFA,

- 91 millions de F CFA des Organisations non Gouvernementales pour un meilleur appui phytosanitaire au niveau paysan ;

- 575.000.000 de F CFA dégagés par la C.E.E. , en faveur de l'opération niébé.

Les stocks disponibles avant la campagne ont été éclatés au niveau le plus bas, ceci afin de permettre une protection efficace des emblavures dès que la nécessité se fait sentir.

En outre, cette année, plus que les autres, un accent particulier a été mis sur la formation, Un projet de la F.A.O. a, en effet, permis une formation correcte des agents de la Direction de la Protection des Végétaux en matière de lutte phytosanitaire.

Par ailleurs, certains responsables des O.N.G. ont reçu une formation en matière de lutte phytosanitaire au centre de formation de la protection des végétaux au début de la campagne. Cette formation a été très largement démultipliée dans les régions et les départements du pays au profit de la masse paysanne.

b/ Mesures d'accompagnement

Elles concernent les opérations de transfert de stocks céréaliers vers les zones déficitaires, ainsi que les opérations de sauvegarde du bétail.

Au sortir de la campagne agricole 1985/1986, le disponible net en produits agricoles vivriers avait été estimé à 1.092.651 tonnes.

La situation alimentaire du pays avait alors été jugée satisfaisante à un point tel que le Sénégal n'a bénéficié d'aucune aide alimentaire d'urgence en 1986.

Cependant, à l'approche de l'hivernage, la situation alimentaire de certaines zones a rendu nécessaires des opérations d'achats et de transfert de céréales des zones excédentaires vers des zones déficitaires. Ces opérations ont porté sur 3030 tonnes de mil et de maïs rendues ainsi disponibles pour l'achat au comptant.

En complément des opérations de transfert et dans des poches localisées, des interventions d'urgence ont permis de mettre à disposition 940 tonnes de riz, 463 tonnes de mil et 23 tonnes de maïs en période de soudure.

En ce qui concerne le cheptel, il a été mis à la disposition des éleveurs du mois de mars au mois d'août caractérisés

par une installation tardive de l'hivernage dans les zones pastorales :

- . 547 tonnes de son de blé ;
- . 2842 tonnes de tourteaux d'arachide ;
- . 1037 tonnes d'aliment SENAL ;
- . 547 tonnes d'aliment concentré ;
- . 1100 tonnes de graines de coton.

La mise en place des facteurs de production au titre de la présente campagne doit s'apprécier dans le contexte d'une mise en oeuvre rigoureuse et dynamique de la Nouvelle Politique Agricole.

Elle porte ainsi la marque :

- de fruits prometteurs dans les domaines de la gestion et de la distribution du capital semencier arachidier ;
- des nécessaires adaptations et ajustement du comportement de toutes les parties prenantes des filières de distribution des intrants agricoles, qu'il s'agit de libéraliser et de rentabiliser au profit des producteurs.

./.

Un tel processus , s'il peut dans l'immédiat exercer un effet dépressif sur les quantités d'intrants utilisés, est source d'une performance accrue à moyen terme.

- de la poursuite de la réadaptation du mode d'intervention de l'Etat en milieu rural en faveur de son désengagement.

En définitive, la mise en place des facteurs de production, notamment des semences et des produits phytosanitaires s'est effectuée dans de bonnes conditions à la fois dans le temps et dans l'espace.

II. DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE

A. SITUATION PLUVIOMETRIQUE

L'hivernage 1986/1987 a été , dans l'ensemble, marqué par :

- une installation tardive des pluies ;
- un déficit pluviométrique des mois de juillet et août par rapport à 1985/1986 et à la normale autant par le niveau des hauteurs d'eau, que par le nombre de jours de pluies enregistrés ;
- deux périodes de sécheresse relativement longues en juillet et en août ;

- un mois de septembre aux pluies abondantes, bien réparties dans le temps et l'espace ;

- des pluies de moindre importance au cours des deux premières décades d'octobre, on distingue deux grandes zones :

- une zone sud, sud(est, centre-sud, qui a connu un profil pluviométrique relativement satisfaisant tout au long de l'hivernage, à l'exception de la région de Ziguinchor, où les pluies se sont installées avec un retard d'un mois ;

- une zone centre nord et nord au profil pluviométrique perturbé et dont l'essentiel des pluies (environ 60 à 70 %) ont été enregistrées en septembre, précédées de périodes de sécheresse.

Schématiquement, la limite séparant ces deux ensembles passe par un axe reliant les villes de Nioro du Rip, Kaffrine, Bakel.

Au nord de cet axe, les pluies du 9 juillet et celles enregistrées entre le 31 juillet et le 3 août 1985 ont été déterminantes sur les travaux champêtres et la situation des cultures.

Au 15 octobre 1985, sur 21 postes pluviométriques, 9 sont excédentaires par rapport à l'année dernière, qui sont :

- PODOR	172 %
- BAMBEY	109 %
- LOUGA	112 %
- LINGUERE	103 %
- NIORO DU RIP	165 %
- TAMBACOUNDA	143 %
- CAP-SKIRING	116 %
- KOLDA	112 %
- VELINGARA	129 %

Les postes de Kaolack, Matam et Kédougou enregistrent un cumul pluviométrique voisin de celui de 1985, tandis que le poste de Saint-Louis affiche en cumul la moitié de son niveau de l'année dernière.

- Par rapport à la normale 1951/80, seule la station de Nioro du Rip est excédentaire, les stations des zones sud et sud Est, de même que Podor et Linguère avoisinent la normale.

- Par rapport à la normale 1931/1960 tous les postes sont déficitaires, seul Kédougou avoisinant la normale.

La mauvaise répartition de la pluviométrie de cette campagne dans le temps, notamment son tassement dans le mois de septembre, alors que les besoins critiques en eau de nos cultures se répartissent à des seuils échelonnés sur tout leur cycle de développement, aura été assurément le facteur limitant le plus important, qui vient s'ajouter à la répartition spatiale décrite ci-dessus.

B/ Situation des cultures

Fonction de la pluviométrie, donc des dates de première pluie utile, l'installation des cultures s'est effectuée selon la dynamique suivante de semis :

- la vague de semis en humide la plus importante a été observée dans la période du 10 juillet au 15 août 1986 et intéresse dans la plupart des cas les premiers et seconds semis d'arachide, de mil, de maïs et de coton ;

- des semis précoces ont été observés en mai et juin dans le centre-sud et le sud-Est. C'est dans ces zones qu'une troisième vague de semis s'est effectuée en fin juillet et début août, période à partir de laquelle les repiquages de riz ont commencé ;

- le niébé a connu 3 à 4 périodes de resemis dans l'axe Ouest de la région de Thiès ;

-le mil a fait l'objet de plusieurs resemis dans les zones Centre, Centre-Nord et Nord.

Au 15 octobre, la plupart des cultures se situaient aux stades de floraison ou début de maturation et à la récolte.

Déjà le mil, le niébé et l'arachide font l'objet de vente en vert : Dans le Sud, le Sud-Est et le Nord, le riz repiqué, ainsi que le riz irrigué se situent au stade du tallage et à la montaison du fait de son installation tardive et de l'installation également tardive de la crue.

Il en est de même du sanio et du sorgho.

De toutes les cultures, l'arachide semble avoir le moins souffert du profil particulier de la pluviométrie, qui induira, sans doute, des baisses notables sur les rendements, après avoir occasionné des resemis échelonnés et l'abandon de beaucoup de champs de mil.

En conclusion, la pluviométrie de cette campagne n'aura pas répondu entièrement aux attentes d'une bonne préparation caractérisée par des mises en place précoces d'intrants agricoles en milieu rural, et de la conduite de mesures d'incitations à la production.

C/ ETAT DES PÂTURAGES

Actuellement, quoique les pâturages soient assez bien fournis sur toute l'étendue du territoire national, certaines espèces sont inappétées et beaucoup se lignifient de façon prématurée, dans la zone sylvo-pastorale, ce qui diminue leur valeur fourragère.

Il conviendra d'apporter une attention particulière à la lutte contre les feux de brousse.

D/ PROTECTION PHYTOSANITAIRE

A l'occasion du Conseil Interministériel sur la campagne agricole 1986/1987, tenu le 7 novembre 1985, le Gouvernement du Sénégal, en conclusion du bilan de la campagne phytosanitaire, établissait : "l'évolution actuelle de la situation acridienne porte à croire, selon l'avis des experts en la matière, qu'en cas de bonne pluviométrie, il faut s'attendre, pour la campagne à venir, à un parasitisme aigu".

En janvier 1986, la FAO, à l'issue de prospections effectuées dans les Etats du CILSS confirmant ce pronostic, concluait en la présence, en diapause, de 20 à 30 oothèques de criquets sénégalais (*Ouedelaus senegalensis*) en moyenne au mètre carré, chaque oothèque pouvant contenir de 20 à 30 oeufs.

En février 1986, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS lançait un appel à la Communauté Internationale face à la menace acridienne.

Depuis le mois de mars, les prospections menées par la Direction de la Protection des Végétaux avaient signalé dans la plupart des régions du pays des zones de pontes d'une densité alarmante, allant jusqu'à 156 oothèques par mètre carré.

En avril, le Directeur Général de la FAO, en écho à l'appel du Président Abdou DIOUF, Président en exercice du CILSS, tirait la sonnette d'alarme, en vue de mener une vaste campagne internationale de lutte contre les déprédateurs.

C'est ainsi que, avec l'assistance de la FAO et de l'OCLALAV une stratégie de lutte a été mise en oeuvre en même temps qu'il a été pris les dispositions nécessaires à la situation.

Pour répondre à une situation phytosanitaire considérée comme lourde de conséquences, à divers niveaux, le Sénégal a agi rapidement et selon ses moyens.

- Au niveau des structures

A côté de la Direction de la Protection des Végétaux, organe chargé traditionnellement de la lutte phytosanitaire, il a été créé auprès du Ministère du Développement Rural, un comité interministériel permanent de suivi des actions de protection des Végétaux, qui regroupe tous les départements ministériels intéressés, et qui se réunit tous les lundis matin pour faire le point des informations, affiner les stratégies de lutte et coordonner tous les moyens matériels, financiers et humains disponibles au niveau national.

Le comité trouve son prolongement au niveau de chacune de nos dix (10) régions, avec la mise sur pied d'un comité régional sous l'égide du Gouverneur de Région.

Avec le développement des foyers et leur extension, il a été décidé de la création d'un comité ad hoc de crise qui, placé sous l'autorité d'un Conseiller Technique du Ministère, veille quotidiennement de jour, comme de nuit à la signalisation des attaques, à la mise en oeuvre des

moyens de lutte à déployer et à la coordination des opérations de lutte sur le terrain.

- Au plan financier

L'Etat a dégagé sur son propre budget 1986/1987 dès le mois de mai, un crédit de 644 millions de francs CFA pour l'acquisition de produits de lutte, afin de permettre la réparation des véhicules et du matériel de lutte et assurer le fonctionnement des équipes de lutte.

Par ailleurs, il ne faisait plus de doute que le criquet pélerin essaimait à partir du désert et était déjà signalé dans certains pays de la sous-région.

L'action à entreprendre contre ce fléau devait être conjuguée au niveau des Etats de la sous-région. Le Sénégal a considéré que l'OCLALAV devait être opérationnelle et dépasser ses contraintes financières et matérielles.

Pour l'année 1986, le Sénégal a versé sa contribution de 50 millions de F CFA. Compte tenu des difficultés que traverse l'Organisation, notre pays a, en outre accepté de consentir une avance de contribution sur 1987 de 25 millions de F CFA pour permettre à l'OCLALAV de mener les prospections et de lutter "in situ" contre les premières éclosions afin d'éradiquer le fléau dès son origine.

Parallèlement à ces mesures internes, le Gouvernement, en complément de plusieurs requêtes établies depuis le mois de mars 1986, a soumis à la Communauté Internationale en juillet 1986, une requête intitulée "lutte conjointe Gouvernement du Sénégal et Organisations non Gouvernementales contre l'invasion des acridiens".

Cette requête portait sur un montant de 913.365.000 francs CFA destiné essentiellement à l'acquisition de moyens de lutte terrestre.

Le dispositif à financer sur cette requête globale devait permettre d'assurer la couverture phytosanitaire sur la base d'un seul traitement d'environ 150.000 hectares sur un objectif de 250.000 hectares.

Les dispositions déjà prises ont permis de maîtriser les premiers foyers déclarés en juillet, par plusieurs traitements incluant les jachères et les forêts non prises en compte dans l'objectif initial, notamment dans les régions de Kolda, de Tambacounda et de Louga.

./.

Avec l'installation des pluies au courant de la première semaine d'août, de nombreux foyers se sont déclarés sur l'ensemble du territoire, rendant ainsi nécessaires ;

a/ - la réactualisation des objectifs de lutte initialement fixés à 250.000 hectares pour la porter à 750.000^v hectares en traitement terrestre et à 300.000 hectares en traitement aérien, soit au total 1.050.000 hectares sur les 2.500.000 hectares cultivés ;

b/ - la mise en oeuvre des moyens de lutte aérienne d'envergure.

Le nouveau programme de lutte ainsi défini, estimé à quelques 3,2 milliards de francs CFA a été présenté le 13 août 1986 à la Communauté Internationale très sensibilisée à l'invasion acridienne dont tous les pays du Sahel étaient victimes.

Très vite et avant même que la mise en oeuvre de ce nouveau programme ait eu un début d'exécution, la situation acridienne a évolué très dangereusement dans les départements de Bakel, Matam, Linguère, et Dagana. Il a fallu mettre en oeuvre une nouvelle stratégie ayant des aspects à court et à long terme et suivant en même temps plusieurs voies.

Il était devenu évident que dans ces zones, les infestations avaient atteint des proportions alarmantes et nécessitant un traitement dans les deux ou trois prochaines semaines, si l'on voulait éviter la perte des récoltes, et une aggravation des infestations l'année prochaine.

En raison des contraintes de temps et de l'importance des superficies à traiter, une opération aérienne avec de gros porteurs était devenue nécessaire dans le très court terme.

La stratégie conçue autour de cette idée a fait intervenir les trois opérations suivantes et ce, avec l'approbation de l'ensemble des bailleurs de fonds :

- 1. opération "coup de poing" avec les quatre quadrimoteurs américains ;
- 2. opération avec les quatre avions canadiens et deux avions DCLALAV ;
- 3. opération de lutte terrestre, faisant intervenir les équipes régionales et départementales de même que les paysans eux-mêmes.

1. OPERATION "COUP DE POING"

Elle a fait intervenir quatre gros porteurs de type DC - 7 avec une capacité de traitement de 77 000 hectares à chaque sortie (une sortie par jour).

L'opération a commencé le 6 septembre et s'est terminée le 14 du même mois.

Les superficies traitées ont été de :

- . 231.000 hectares à Louga et Diourbel ;
- . 145.000 hectares à Matam/Bakel.

Les résultats ont été excellents , la cible principale, c'est-à-dire les sauteriaux de même que la quasi-totalité des déprédateurs des cultures ayant été complètement éliminés. Il n'a pas été constaté d'intoxication du bétail et/ou des hommes ni de phytotoxicité au niveau des végétaux protégés.

Il s'est agi d'une opération essentiellement sénégal-américaine puisque c'est le Sénégal qui a fourni l'insecticide qui a permis l'opération (1,200 millions de dollars EU prélevés sur le fonds de contrepartie américain). Le Canada a participé à l'achat du carburant pour les avions pour 25 millions de F CFA.

Enfin une participation de l'armée sénégalaise a été déterminante dans cette opération. Elle a assuré la logistique et le guidage des gros porteurs durant le traitement.

2. OPERATION PETITS AVIONS

Elle a fait intervenir quatre avions canadiens et deux avions OCLALAV, la logistique au sol, les prospections et le balisage ayant été assurés par les techniciens de la Direction de la Protection des Végétaux, de l'OCLALAV et de la FRANCE qui a, en outre, mis à la disposition de l'opération un matériel logistique important.

L'opération a commencé le 28 septembre 1986 et s'est terminée le 6 octobre 1986.

Elle a permis de traiter 222.200 hectares dont 75.600 hectares par l'OCLALAV et 146.600 hectares par l'équipe canadienne.

3. OPERATION DE LUTTE TERRESTRE

Elle est assurée par les équipes de la Protection des Végétaux des régions et départements de même que par les paysans.

Pour le futur, c'est certainement sur elle qu'il conviendra de porter l'accent pour une bonne protection de nos cultures.

4. ACTIONS COMPLEMENTAIRES

Une évolution brusque de la situation phytosanitaire dans le Sud du pays nous a amenés, une troisième fois en l'espace d'un mois, à adapter notre stratégie à la nouvelle situation.

En effet, une prospection effectuée dans les régions de Ziguinchor et de Kolda a révélé d'importants foyers de sauteriaux à Bignona (220.000 hectares), à Oussouye (45.000 hectares) et à Sédhiou (25 000 hectares) pendant que 67 500 hectares avaient été recensés comme étant infestés par les cantharides à Médina Yoro Foula (Kolda).

De concert avec les bailleurs de fonds, il a été mis en oeuvre la stratégie suivante :

- les petits avions canadiens et de l'OCLALAV ont abandonné le Nord pour descendre vers le Sud ;
- les gros porteurs américains les ont relayés au Nord dès le 9 octobre 1986.

Les traitements au Sud se poursuivent actuellement par un avion OCLALAV. Les quatre avions canadiens ayant décroché depuis le 19 octobre pour la Gambie.

158.720 hectares ont été traités en Casamance à la date du 22 octobre 1986.

La seconde opération gros porteurs quant à elle s'est terminée le 19 octobre 1986 et a intéressé 300.000 hectares.

Les attaques de sauteriaux ont, cette année, relégué au second plan l'action des autres déprédateurs que sont les pucerons, les cantharides et tous les insectes floricoles du mil.

Des actions vigoureuses ont été menées partout où ils sont apparus et, en cette fin de campagne le principal problème phytosanitaire demeure la prolifération des oiseaux granivores. Des mesures sont en train d'être prises pour préserver les cultures d'hivernage et pour permettre un bon déroulement de la campagne de contre-saison.

L'année agricole qui s'achève nous aura permis de dégager un certain nombre de mesures qu'il conviendra de mettre en oeuvre dès que possible afin d'assurer à notre Agriculture la protection qu'elle mérite.

3e PARTIE : PREPARATION DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION

1 - RESULTATS DES ESTIMATIONS DE RECOLTES

A - Arachide d'huilerie

Les superficies emblavées pour la culture d'arachide d'huilerie ont évolué de 211.874 ha en valeur absolue soit 35,6 % en valeur relative par rapport à la campagne 85/86.

Ces superficies qui atteignent 806.262 ha ont été sur la base d'une valeur culturale moyenne de 120 Kgs/HA emblavées par 96.750 tonnes de semences d'arachide soit 96,7% du capital semencier national.

Les prévisions de récolte pour la campagne 86/87 indiquent le chiffre de 720.932 tonnes soit une augmentation de 130.433 tonnes par rapport aux prévisions de 590.499 tonnes l'année dernière. Là aussi il y a eu une hausse de 22,08 % en production.

Le glissement de l'arachide vers le Sud à partir de l'axe Thies-Kaolack se confirme à l'analyse des prévisions de récoltes. Ainsi 633.737 tonnes d'arachides vont être récoltées dans les régions de Kolda, Ziguinchor, Kaolack, Fatick, Tambacounda et Thies soit 87,9 % des prévisions sur 84 % des superficies emblavées.

En terme de gain moyen en rendement, cela correspond à 42 Kg/ha ce qui milite en faveur de cette option de glissement et de reconfiguration de la carte variétale arachide.

B - Arachide de Bouche

Sur une superficie de 18.185 ha, la production 85/86 était estimée à 10.747 tonnes. Cette campagne aura un accroissement des superficies de 76,1 % et 79,8 % pour la production. On notera une bonne évolution du rendement qui passe de 1,05 T/ha à 1,07 T/ha.

Par rapport aux objectifs de campagne, les superficies emblavées ont atteint 62,9 % tandis que la production avoisine les 73 %.

Cette campagne aura connu une relance de la production d'arachide de bouche qui atteindra des records.

En effet les superficies ont été multipliées par 1,72 et la production par 2,65 par rapport à 1985/86.

C - COTON

Malgré une bonne évolution pour le rendement moyen à l'hectare, qui passe de 0,719 kg/ha environ à 1 Kg/ha, la culture cotonnière aura connu une baisse relative de 39% en superficie tandis que la production totale variera peu par rapport à celle de 1985/86.

En relation avec les objectifs ~~réajustés~~ de la campagne qui fixaient les superficies et les récoltes à 30.000 ha et 33.000 tonnes respectivement, les résultats des estimations visuelles indiquent un taux de réalisation de 85 % des emblavures

(25 400 ha) et 75 % en production. La décision de l'Etat de vendre les intrants coton aux paysans explique cette regression des surfaces.

D - MILS ET SORGHOS

En 1985/86, les superficies de mils et sorghos étaient de 1 335 745 ha contre 974.882 ha cette année. Cette baisse de 27 % des surfaces s'explique en partie par les ressemis répétés a cause des pauses pluviométriques de juillet et août qui ont apporté beaucoup de mortalités et de fontes de semis sur ces cultures.

La production estimée se chiffre à 555.347 tonnes soit une baisse de 58,4 % par rapport à l'an dernier.

Le parallélisme des baisses en production et en superficie se maintient et se renforce par une baisse généralisée du rendement à l'hectare. Là il s'agit beaucoup plus d'une baisse de productivité par insuffisance d'utilisation des engrais qu'un simple impact pluviométrique qui du reste y a contribué sans compter le parasitisme.

E - RIZ PADDY

Les superficies en irrigué et en pluvial ont regressé de 78.153 ha en 1985/86 à 63.055 ha cette campagne.

La baisse est surtout imputable au riz pluvial qui au fait de l'installation tardive de l'hivernage a ses

surfaces baissée - à cause du niveau très faible de remplissage des bas-fonds salinises en Casamances. La production estimée se situe en conséquence à 128.068 tonnes soit 12,8 % de moins qu'en 1985/86. Cette baisse a été fortement contenue par une performance dans les rendements en irrigué qui atteignent 4,7 T/ha et pluvial pour 1,55 T/ha.

F - MAIS

Cette céréale voit sa production estimée s'établir à 120,9 % de ce qu'elle était en 1985/86 soit 177.702 tonnes sur 146.934 tonnes.

Les rendements sont également à la hausse avec une moyenne de 1,95 T/ha assortie d'une légère évolution des superficies de 602 ha.

Le passage des 101.381 ha de 1985/86 aux 101.933 ha de cette année tient de la situation pluviométrique qu'aura connue cette campagne agricole avec un important taux de remise pour les céréales sous pluies et à la tendance de substitution du maïs par rapport au mil/sorgho plus exigeant à la levée et plus sensible aux attaques des déprédateurs.

G - NIEBE

Si les superficies n'ont évolué à la baisse que de 9,08 % par rapport à la campagne écoulée, les prévisions de récolte laissent entrevoir une chute. En effet, la production passe de 79.726 tonnes en 1985/86 à 45.770 tonnes cette année soit 42,56 %

Cette baisse de performance s'analyse autour d'un rendement moyen qui aura baissé considérablement à cause du parasitisme que le niébè a connu dans sa phase de fructification.

A cela il faut ajouter que malgré une campagne de commercialisation très moyenne d'une part et de la sensibilité du niébè au bruchage d'autre part, les paysans n'ont pas hésité à substituer cette culture aux céréales de resemis.

Les disponibilités au niveau du paysan en moyens de lutte contre les pucerons (matériel et poudre) n'ont pas été en adéquation avec l'effort nécessaire pour pallier les attaques de parasites.

H - FONIO

La production estimée du fonio qui est essentiellement cultivé dans le Kédougou et le Sédhiou connaîtra une baisse très importante en passant de 4 883 tonnes en 85/86 à 2 301 tonnes soit 52,8 % pour une baisse de 31,9 % des superficies emblavées.

Cette situation s'accorde avec les espérances de récoltes de maïs pour les zones de production du fonio *digitaria exilis*.

I - MANIOC

Le Développement spectaculaire du manioc cette année se traduit l'application d'un assolement de cette culture avec surtout le niébè dans le Thies et le Kolda.

Sa production est estimée à 60.957 tonnes contre 30.955 tonnes en 85/86 soit un tonnage presque doublé pour des superficies multipliées par 2,39 entre 85/86 et 86/87.

Un indicateur de recherche de sécurité vivrière s'esquisse dans le comportement des producteurs des zones de Thies et Kolda bien qu'une bonne partie de la production de Thies alimente les marchés de Dakar.

J - BILAN CEREALIER

La production vivrière brute de cette campagne s'estime à 959.153 tonnes ainsi réparties :

- 10.036 tonnes de produits vivriers	(10,25 %)
- 554.347 tonnes de mil/sorgho	(57,20 %)
- 128.068 tonnes de riz paddy	(13,21 %)
- 177.702 tonnes de maïs	(18,34 %)

Ainsi 88 % de la production vivrière sont constitués de céréales ce qui confirme malgré les aléas pluviométriques l'option de sécurité alimentaire basée sur les céréales pour des paysans qui ont ensemencé 1.280.578 ha dont :

- 140.721 ha de cultures vivrières	(10,99 %)
- 974.882 ha de mil/sorgho	(76,13 %)
- 63.055 ha de riz paddy	(4,92 %)
- 101.913 ha de maïs	(7,96 %)

L'importance des céréales se confirme également par les 87 % des superficies vivrières cultivées soit 1.139.850 ha.

comparées aux superficies consacrées aux cultures de rentes, nous obtenons une couverture de 1,34 pour 1986/87 contre 2,35 en 1985/86. Cette baisse, qui ne traduit pas un changement de comportement, s'explique par le faible niveau des rendements et des méfaits de la pluviométrie qui ont obligé le paysan à l'abandon de champs sinistrés.

L'installation tardive de l'hivernage et les conséquences des pauses pluviométriques de juillet et août ont été à l'origine de la création de trois commissions composées de bailleurs de fonds et d'experts sénégalais.

Ces trois commissions ont eu, à la suite de la réunion du 8 Septembre 1986, à parcourir le territoire national pour évaluer le niveau des taux de sinistres. Les rapports de ces trois commissions ont fait l'objet d'une synthèse qui indique un déficit vivrier de l'ordre de 200.000 tonnes de céréales.

Ce déficit vivrier a fait l'objet d'une requête d'aide alimentaire d'urgence auprès de la Communauté Internationale.

.../...

II - PREPARATION DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION

ARACHIDIERE 1986/87

1 - Structure de commercialisation

La commercialisation de l'arachide sera assurée par :

- Les coopératives représentées par l'UNCA qui assureront la collecte primaire des produits de leurs adhérents. L'UNCA procédera à la formation et à l'information des Présidents de Coopératives et des peseurs.

- Les organismes privés stockeurs (OPS) qui seront reconduits dans leur forme d'intervention dans le circuit de la commercialisation ;

- L'huilier SONACOS-SEIB qui assurera comme à l'accoutumée les opérations de préparation de la campagne, la mobilisation et la mise en place des financements ;

- Le consortium bancaire qui assurera le crédit avec la participation des banques de la place. Ce consortium négociera le planning de financement prévu par les huiliers et veillera au dénouement du crédit consortial. Il participe aux réunions hebdomadaires du comité de suivi de la campagne au niveau du Ministère du Développement Rural.

- La Direction du Contrôle économique qui procédera à sa mission de contrôle des poids et mesures, au contrôle de la qualité des graines commercialisées, au tirage et à l'analyse des échantillons.

- les transporteurs qui assureront à un coût raisonnable le transport des graines des points de collecte aux centres de réception et les différentes mutations et regroupements de stocks de graines.

- Le comité de suivi de la commercialisation qui sera réactivé. Il sera créé des comités régionaux de suivi élargis aux présidents des unions départementale, locale et aux OPS. Le comité de suivi devra s'associer au niveau des régions et départements aux contrôles nécessaires de tous les aspects de la commercialisation.

2 - Modalités de commercialisation

La SONACOS-GRAINE reste maître-d'oeuvre de l'organisation de la campagne de collecte des arachides. Elle cédera ses points de collectes de la campagne écoulée au profit de l'UNCA et des OPS pour respectivement 80 % et 20 % du nombre de points de collecte SONACOS 1985/86.

L'UNCA à travers les sections villageoises et les groupements de producteurs devra procéder à la récupération des créances semencières dès l'ouverture de la campagne de commercialisation le 10 Novembre.

A cet effet, elle devra tout mettre en oeuvre pour faire face aux exigences financières d'une telle opération. La SONACOS-GRAINE étudiera cas par cas des demandes qui lui sont soumises dans ce cadre en fonction des possibilités de dénouement du consortial.

La récupération des crédits semences par l'UNCA au niveau des points de collecte qu'elle ne contrôle pas répondra aux exigences du système de guichet unique. Ce guichet unique fonctionne selon le principe de l'auto-police à la base et des règles contenues dans les protocoles d'accord établis entre l'UNCA et les OPS.

Ainsi, dans la campagne d'informations que l'UNCA, avec l'appui de la DAC, va soutenir en direction des coopératives, sections villageoises et groupements de producteurs, le message portera sur :

- La responsabilité solidaire du groupe endossé par le représentant de la structure organisationnelle de la base,

L'obligation de commercialiser à l'intérieur de la zone polarisée par le point de collecte,

l'évaluation hebdomadaire, par le comité régional de suivi de la campagne, des niveaux de collecte par points de collecte et par communauté rurale.

.../...

et surtout en fonction du niveau de la préparation de la collecte et des intentions de vente exprimées par les coopératives selon le programme hebdomadaire des comités de suivi.

4 - Documents de commercialisation

Les documents de commercialisation seront dans leur fonds et leur forme les mêmes que ceux utilisés antérieurement avec quelques aménagements quant aux entêtes.

Ces documents retraceront les relations UNCA-SONACOS et OPS-SONACOS et devront être de conception simple puisque concernant surtout les populations rurales. Il s'agira d'uniformiser les documents qui doivent comprendre :

- le reçu de financement
- le reçu de reprise de fonds
- l'état récapitulatif hebdomadaire de la commercialisation
- l'état de remboursement de déchet secco
- l'ordre de transport
- la lettre de voiture
- l'état d'apurement et de relevé des lettres
- les comptes d'exploitation des coopératives
- les comptes d'exploitation des OPS.

et surtout en fonction du niveau de la préparation de la collecte et des intentions de vente exprimées par les coopératives selon le programme hebdomadaire des comités de suivi.

4 - Documents de commercialisation

Les documents de commercialisation seront dans leur fonds et leur forme les mêmes que ceux utilisés antérieurement avec quelques aménagements quant aux entêtes.

Ces documents retraceront les relations UNCA-SONACOS et OPS-SONACOS et devront être de conception simple puisque concernant surtout les populations rurales. Il s'agira d'uniformiser les documents qui doivent comprendre :

- le reçu de financement
- le reçu de reprise de fonds
- l'état récapitulatif hebdomadaire de la commercialisation
- l'état de remboursement de déchet sec
- l'ordre de transport
- la lettre de voiture
- l'état d'apurement et de relevé des lettres
- les comptes d'exploitation des coopératives
- les comptes d'exploitation des OPS

La SONACOS fera éditer ses documents avec les amendements de l'UNCA et des OPS.

5 - Choix et regroupements des points
de collecte

Il sera maintenu le regroupement des points de collecte pour consolider les objectifs de réduction du déficit de la filière semencière par la limitation des frais de transports.

Le choix des points de collecte devra respecter un certain nombre de critères dont :

- une position stratégique pour réduire le passage des graines à la frontière ;
- un niveau minimal de collecte de 1.000 tonnes
- une accessibilité par les gros porteurs, dont l'existence d'infrastructures minimales de transports terrestres ;
- un environnement proche et sécurisant en termes de santé, de lieu de transactions commerciales, de point d'eau : capacité de polarisation de villages avoisinants.

Les CLD élargis auront la compétence de proposer le choix et l'implantation des points de collecte.

En ce qui concerne le nombre de points de collecte, il ressort de la compétence des CRD élargis aux sous-prefets, présidents d'unions départementales et locales et aux OPS éventuels.

Il sera à noter que tout siège de communauté rurale sera occupé par un point de collecte coopératif sauf désistement au profit d'un OPS.

6 - Reconstitution du capital semencier

Conformément aux dispositions de la lettre de politique de développement, le stock de sécurité sera de 60.000 tonnes.

La SONACOS gèrera 10.000 tonnes de semences N1 et 50.000 tonnes de N2 qui renouvelleront le capital semencier.

Les producteurs devront conserver des semences personnelles ou les déposer traitées dans les seccos semenciers.

Le capital semencier national est fixé à 100.000 Tonnes

Pour 1986/87, étant donné l'espérance de reconstitution du capital semencier qui tourne autour de 35.000 tonnes sur la base de 5 000 tonnes de multiplication, la SONACOS après avoir soustrait 10.000 tonnes de N1 complètera à 50.000 tonnes ce capital semencier à travers une collecte qui sera sous contrôle de la DPCS.

En ce qui concerne les semences personnelles, leur conservation pose un certain nombre de problèmes :

- insuffisance de magasins de stockage
- traitement phyto-sanitaire des graines
- suivi et contrôle de la qualité.

Pour pallier ces problèmes, il sera proposé aux populations rurales au niveau des CRD et des assemblées la mesure suivante qui consiste en :

. Un versement volontaire de 10 F/Kg commercialisé dans les caisses de l'UNCA pour tout producteur d'arachide qui le désire.

Le montant en espèces de cette contribution au complément des semences personnelles sera géré sans frais par l'UNCA qui se fera le devoir de fournir des semences additionnelles aux paysans ayant souscrit à cette opération et qui en exprimeront le besoin.

Cette réserve d'autofinancement servira en plus à l'achat de fongicides et d'intrants agricoles au profit des paysans souscripteurs.

Ces fonds ne seront donc pas gérés par une structure extérieure au mouvement coopératif comme c'était le cas du temps de la SONAR.

Les deux approches (système proposé et celui de l'ex-SONAR) se recoupent dans le mécanisme de formation mais pas dans la finalité ni dans les objectifs ni dans les modalités de gestion.

L'objectif à court terme d'une telle opération est la gestion du capital semencier de 100.000 tonnes par les structures rurales étant entendu que la gestion des semences de base et prébase resteront du ressort de la puissance publique.

Cette mesure permettra :

- d'assurer la vente des 60.000 tonnes de stock de sécurité de la SONACOS à l'UNCA et de procéder à des exportations ;

- de libérer la contribution financière de l'Etat dans cette opération et singulièrement au niveau de devis technologique et surtout des mutations.

- de financer des projets de développement initiés par les paysans ;

- de mieux cerner les capacités de stockage par les principaux responsables de la production arachidière

- de rapprocher le capital semencier du paysan

- de consolider le capital de l'UNCA et d'en faire un organisme solvable pour impulser le développement du crédit Agricole et de l'épargne rurale

- de resorber en grande partie le déficit de la filière semencière.

Cependant d'importantes mesures d'accompagnement, de contrôle et de suivi seront mises en place pour assurer la réussite de cette opération. Un groupe de travail sera constitué pour examiner les modalités de financement de la filière semencière.

Fonds de compensation

Entre le mécanisme antérieur et le fonds de compensation, il y a des différences de nature et de portée.

a) Les différences de nature

Dans sa nature, le fonds de compensation se différencie de l'ancien système :

- il ne portera pas sur l'ensemble de la filière, mais uniquement sur l'arachide transformée destinée à l'exportation. En conséquence, il n'y aura plus d'ajustement sur l'huile raffinée destinée à la consommation locale et sur l'huile végétale importée ;

- il devra être en mesure de reconstituer ses propres ressources par le jeu des compensations positives ou négatives ;

- le déficit de la filière semence ne sera pas supporté par le fonds de compensation ;

- le coefficient pour correction d'absorption des frais fixes étant supprimé, il n'y aura plus d'ajustement sur la compensation graine ;

- le barème de commercialisation et le protocole industriel ne prendront en compte que les frais réels exposés pour la commercialisation des graines et pour la trituration. Seront donc éliminés les rubriques des frais qui avaient un caractère de subvention.

- la réorganisation de la commercialisation par la réduction des points de collecte, la suppression des seccos bloqués, et l'intervention de nouveaux opérateurs (UNCA et OPS)

doit se traduire par de meilleures performances au niveau des coûts de commercialisation (tolérance de déchet et pertes, frais généraux) ;

- la restructuration industrielle qui prendra effet à partir de décembre 1986 permettra de mettre les coûts industriels en adéquation avec les volumes triturés ;

- l'autonomie et la simplification du mécanisme avec un seul ajustement sur la graine permettront d'appliquer plus rigoureusement les procédures (signatures des protocoles et règlement des compensations) et de procéder aux vérifications et aux ajustements des frais imputés dans le calcul de la compensation.

b) Différence de portée :

Alors que l'ancien système portait sur des montants importants de péréquations négatives (10 milliards en moyenne sur la période 1978/1986), le fonds de compensation limité aux ajustements sur la graine d'arachide sera d'une portée plus réduite.

La retrospective de la situation antérieure montre qu'un mécanisme de compensation appliqué sur la graine qui n'aurait pas pris en compte le déficit semence et la correction pour absorption des frais fixes et les autres péréquations huile s'équilibre sur la période.

./.

Cette différence de résultat provient essentiellement de la comparaison systématique des prix de cession constatés sur la période et des prix de revient acceptés en début de campagne.

La rétrospective de l'évolution des différentes péréquations de 1978/1979 à 1985/86 fait apparaître que l'Etat a un bilan négatif de 10 milliards par an en moyenne. Les trois grands postes de déficit de l'Etat sont donc :

- la péréquation graine (4 milliards en moyenne) ;
qui a été supprimée
- la péréquation sur les huiles consommées localement (2,5 mds) ;
- la filière semence (3,5 milliards).

7.1. Mécanismes du fonctionnement

a) Objectifs poursuivis

Le mécanisme, pour assurer un fonctionnement régulier du fonds de compensation, doit permettre :

- de garantir les prix aux producteurs d'arachide malgré les fluctuations des cours sur le marché international. Pour cela, il doit être apte à prendre en charge les incidences financières résultant de la fixation des prix aux producteurs sans aucun rapport avec l'évolution des cours sur le marché mondial ;

- de stabiliser à moyen terme l'impact de ces fluctuations sur le prix aux producteurs tout en assurant des possibilités réelles de reconstitution de ces ressources.

b) Champs d'application

Cette garantie ne sera donnée que dans la limite des productions triturées et faisant objet d'exportations sous forme de produits huiles et tourteaux.

Il est exclu de ce champ d'application les graines triturées et vendues sur le marché local ainsi que les importations d'huiles végétales.

c) Mécanismes de compensation

Le mécanisme repose essentiellement sur la constatation que les résultats de la filière ont été marqués par les rigidités qui ont empêché une application systématique des anciens mécanismes.

Ces rigidités ont été levées grâce aux mesures d'assainissement tant au plan de la commercialisation primaire des graines d'arachides qu'au plan des coûts industriels.

Le désengagement de l'Etat, la flexibilité future de l'huile et l'autonomie du fonds de compensation permettent d'espérer une application plus systématique du mécanisme afin d'atteindre les objectifs.

La différence négative ou positive de ce prix de cession comparé au prix de revient fera l'objet de régularisations (décaissement ou encaissements) par le fonds de compensation de l'arachide.

Les versements s'effectueront en tenant compte des entrées réelles des graines en trituration.

Les régularisation des écarts entre prix de cession et prix de revient devront être effectués chaque mois et au plus tard dans les quinze jours qui suivent.

En cas de non respect des échéances, des pénalités de retards seront décomptées.

De même un règlement intérieur approuvé par le comité de gestion précisera les modalités de gestion de ce fonds.

Dès que le niveau le permettra, un système d'intéressement des parties prenantes pourrait être envisagé par le comité de direction qui en fixera les modalités d'application.

7.2. Constitution du fonds de compensation

a) La dotation initiale et le financement

Détermination de la dotation initiale

La situation actuelle du marché international est marquée par la conjonction de deux baisses :

./.

- la baisse du dollar
- la baisse des cours mondiaux.

Cette situation se traduit pour la campagne en cours 1985/86 par une baisse importante (45,74%) du prix de cession par rapport à 1984/85 et un déficit prévisionnel très lourd (10,5 milliards F CFA).

En fait, la chute des cours a commencé en 1984/85 où les prix de cession ont diminué de 9,02% par rapport au prix de la campagne précédente 1983/1984.

L'analyse de l'évolution des cours sur une longue période 1954/86 laisse apparaître un mouvement cyclique sur 3 ou 4 ans où des périodes de hausses très marquées et brutales succèdent à des périodes de baisses étalées sur 2 ou 3 ans.

L'évolution future du marché international est difficile à cerner à moyen terme et les analyses sont diverses :

- d'une part, il ressort que les effets conjugués de divers phénomènes, l'élargissement de la CEE, la politique de subventions massives des pays industrialisés et le retrécissement de la part du marché des produits arachidières en Europe, vont maintenir les prix à un niveau très bas ;

- d'autre part, que la dépression actuelle est une réaction conjoncturelle, un réajustement va s'opérer à terme et un retournement du marché est à prévoir. Sur l'éloigné, les cotisations marquent une légère hausse.

Il convient simplement de noter qu'à la base de cette controverse se trouve une volonté manifeste d'influencer l'évolution du marché.

La dotation initiale a été estimée à 5 milliards avec intervention du fonds de compensation. Cette dotation initiale permettrait de prendre en charge les 9 dernières décades de 85/86 (3,4 milliards) et de faire face à un déficit de 1,5 milliard correspondant à une amélioration des cours de 20 à 30 %.

Toutefois, une dotation supplémentaire de 2 milliards est à prévoir sur les recettes éventuelles du STABEX 1986 pour faire face à une évolution insuffisante.

Financement

. SONACOS-SEIB : la SONACOS-SEIB s'était engagée à participer à hauteur de 20 % sous réserve que le fonds intervienne dès juillet 1986.

. UNCA : il est proposé de faire participer l'Union nationale des Coopératives agricoles, à hauteur de 1%.

. STABEX : il est proposé d'affecter une avance sur les fonds du STABEX 1986 pour compléter la dotation initiale du fonds de compensation.

Il convient également de rechercher la participation des bailleurs de fonds.

b) Statut juridique du fonds de compensation

Le fonds de compensation est une structure autonome créée par décret, administrée par un secrétaire général et gérée par un comité de direction composé de :

- 2 représentants de l'Administration
- 1 représentant de la SONACOS
- 1 représentant de l'UNCAS
- 1 représentant des bailleurs de fonds.

Le président du comité de direction sera obligatoirement un agent de l'Administration.

3. Conditionnement des arachides - abattements

En ce qui concerne les nouvelles mesures de conditionnement et de détermination des taux d'abattement, elles répondent au souci du Chef de l'Etat à ce que les solutions soient trouvées au vieux et douloureux problèmes des abattements.

Les solutions proposées sont :

1. Les abattements

- La tolérance admise est de 0,816 % en taux constaté soit 1,22% de taux réel. Jusqu'à ce seuil de 0,816 % en taux constaté (TC) il n'y aura pas d'abattement.

- De 0,817 % à 3 % de taux constaté, il y aura une conversion du taux constaté en taux réel. L'abattement portera sur la différence avec 1,22 % en taux réel.

- au-delà de 3 % de taux constaté, le camion est renvoyé pour recriblage, tous frais encourus revenant à l'expéditeur sans possibilité de citer la SONACOS. Le recours au recriblage exige auparavant son applicabilité.

- Les abattements seront déterminées à partir des taux donnés par la formule $\frac{TC + 0,16}{0,8}$

Les résultats de l'analyse des séries statistiques observées au cours de cette campagne actualiseront le coefficient de la formule ce qui impliquera un réajustement à posteriori des abattements retenus et des compensations (positives, négatives ou nulles).

2 - La méthode de détermination du taux d'impureté

S'il y a un accord provisoire sur le renvoi à l'expéditeur de tout camion dont le taux d'impuretés est relativement élevé (au-delà de 3 % de taux constaté), on ne sait pas encore comment l'échantillonnage serait prélevé. La méthode du carottage a été retenue comme une possibilité, mais elle doit être étudiée davantage pour son application éventuelle.

En ce qui concerne les camions à renvoyer à l'expéditeur, il a été noté ce qui suit :

.../...

- L'UNCA se subrogeant à l'expéditeur, non seulement devrait recriminer à ses frais des camions renvoyés, mais supporterait la différence de ce poids constatée éventuellement entre deux opérations d'échantillonnage contradictoires.

- la SONACOS souhaiterait avoir toutes les garanties requises pour l'exécution rapide des opérations, d'une part, en ce qui concerne le paiement de l'UNCA, d'autre part ;

- des problèmes de transports pourraient se poser entre l'UNCA et les transporteurs, quant à la responsabilité du produit chargé et le délai d'exécution du contrat de transport.

3. Le transport des graines

Le groupe de travail a étudié le transport des graines d'arachides, les conditions de prestations de service et les modalités juridiques qu'entraînent les nouvelles dispositions issues des accords SONACOS/UNCAS.

4. La méthode d'échantillonnage

Il a été retenu le principe du carottage comme une possibilité qui devait être étudiée davantage pour son application éventuelle.

Devant les délais qu'une expérimentation nécessaire exigerait pour déterminer les calibres et les longueurs des tuyaux dans les camions, d'autre part, il a été retenu que :

4.1. La méthode d'échantillonnage en vigueur va être reconduite mais il sera procédé pendant la durée de la campagne de commercialisation à l'établissement de séries statistiques sur les taux d'impuretés, afin d'actualiser les coefficients issus des expériences de Thiès (1974).

Ensuite un réajustement de la droite de régression sera opéré et des calculs différentiels (par rapport à l'abattement retenu par l'ancienne formule) effectués pour justifier les sommes à rétrocéder ou à exiger de l'UNCAS par la SONACOS. Toutes les analyses d'échantillons se feront devant les parties concernées ou leurs mandataires.

A cet effet, il y a un suivi de la commercialisation au niveau des zones de réception, par le groupe de travail.

4.2. La SONACOS expérimentera le procédé de carottage en prenant l'attache des services de normalisation et des fabricants en vue de son application future si les résultats sont satisfaisants. Les tests et résultats devront être envoyés aux parties prenantes de la campagne de commercialisation.

Parallèlement à l'expérimentation du carottage par la SONACOS, il sera procédé à la recherche d'autres solutions alternatives pour palier un éventuel rejet du principe de carottage.

Toutefois, les principes en vigueur relatifs à la méthode de prélèvements seront reconduits cette campagne pour laisser à la SONACOS le temps de tester les possibilités du carottage d'une part, et de ne pas retarder le démarrage de la commercialisation d'autre part.

5. Le problème des peseurs

En ce qui concerne les agents peseurs au niveau de la réception (échantillons) leur recrutement et leur traitement relèveront de l'UNCAS.

Leur rémunération est ainsi transférée de la SONACOS à l'UNCAS.

Ces nouvelles mesures ont été répercutées à des fins d'abrogation et de remplacement dans le décret n° 85.178 du 18 février 1985.

III- PREPARATION DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION
CEREALIERE ET DU NIEBE

1°/ Commercialisation de la production

a) Prévisions de collecte

Les prévisions de collecte des cultures vivrières portent sur les quantités suivantes :

- 25.000 tonnes pour le mil et maïs
- 26.400 tonnes pour le riz
- 5.000 tonnes pour le niébé.

b) Organisation

. Intervenants

- Mil et maïs : la collecte officielle concernera essentiellement les achats de régulation des prix en cours dans les marchés céréaliers et sera le fait du Commissariat à la Sécurité alimentaire.

Le CSA passera, des conventions d'achat et de livraison avec les sociétés régionales de développement rural, les sections villageoises de coopératives de l'UNCA, et les commerçants privés.

Il interviendra également pour des achats directs effectués par ses agences régionales.

- Riz : la collecte sera, le fait des sociétés régionales de développement concernées (SAED, SODEFITEX, SODAGRI) qui passeront avec la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix, les conventions requises.

- Niébé : la SONACOS reste maître d'oeuvre des opérations d'achats en complément du secteur privé, qui a toujours assuré l'essentiel de la commercialisation du niébé.

Elle déterminera donc les modalités et stratégies de son intervention.

. Prix au producteur

Ils sont fixés au même niveau que ceux de l'année dernière donc à :

- 70 francs pour le mil, le sorgho et le maïs
- 85 francs pour le paddy
- 110 francs pour le niébé.

. Financement

. Pour le mil et le maïs, le financement sera assuré ainsi qu'il suit :

- 450 millions de F CFA du Fonds de réserve de la République fédérale Allemande ;

- 1.350 millions de FCFA du Fonds commun de contrepartie de l'Aide alimentaire ;

- 300 millions de F CFA de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix.

. Pour le niébé : le financement sera assuré par la SONACOS avec l'aval de l'Etat.

. Pour le riz : le financement sera assuré grâce au concours de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix, les besoins de financement étant évalués à 1.513 millions de F CFA.

2°) Commercialisation des Semences d'espèces vivrières

Le programme de collecte semencière porte sur :

- la collecte et le conditionnement de semences

de base pour :

- . 6 tonnes de mil
- . 11 tonnes de Maïs
- . 36 tonnes de niébé
- . 125 tonnes de riz.

- la collecte et le conditionnement de semences

certifiées pour :

- . 835 tonnes de mil ;

./.

- . 409,5 tonnes de maïs
- . 346 tonnes de niébé.

La Direction de la Production et du Contrôle des Semences (DPCS) assurera la maîtrise d'oeuvre de l'opération par le contrôle et la certification des semences et par l'approbation des programmes d'achat.

Elle interviendra directement par des opérations d'achat des semences de base et passera convention avec les Sociétés et le privé pour la collecte des certifiées.

Le financement des opérations sera assuré par le Fonds commun de contrepartie des aides alimentaires pour un montant de 320 millions de F CFA.

4EME PARTIE : HORTICULTURE

I- BILAN DE LA CAMPAGNE MARAICHERE ET FRUITIERE 1985/1986

1- Généralités

Le sous-secteur de l'horticulture a été autant que les autres sous-secteurs de l'agriculture, marqué par l'application des nouvelles mesures dictées par le désengagement de l'Etat au profit du monde rural et du secteur privé.

Conformément aux orientations générales de la Nouvelle politique agricole, l'UNCA a distribué des semences et des engrais aux sections villageoises et groupements villageois et a également participé, d'une façon active, à la commercialisation de la pomme de terre locale.

Pendant la campagne 1985/86, plusieurs communautés rurales/financé ^{ont} sur leur budget de petits projets ruraux de production horticole.

De même, des quantités relativement importantes de semences et autres intrants ont été fournies par des commerçants spécialisés dans la commercialisation des produits maraichers.

2- La production maraîchère

Par rapport à des objectifs en superficies de 7.875 ha, il a été cultivé 8.470 ha soit 107 % de taux de réalisation. ./.

Cependant la production contrôlée n'a atteint que 150.000 tonnes sur 155.000 tonnes de prévisions (97 % de réalisation).

Par rapport à la campagne 1984/1985, à l'issue de laquelle le niveau de production se situait à 114.000 tonnes, l'on note une nette augmentation de la production en 1985/86.

Sur les objectifs de rendement moyen de 19,6 t/ha, il a été réalisé un rendement moyen de 17,7 t/ha. Cette baisse de rendement s'explique par des facteurs tels que les engrais, l'eau et surtout les produits phytosanitaires.

Les spéculations maraîchères dominantes de cette campagne ont été :

- | | | | |
|-----------------------|------------|--------------|---------------------------|
| - les pommes de terre | : 20.738 t | soit 13,83% | de la production totale ; |
| - les oignons | : 39,252 t | soit 26,07 % | " " ; |
| - les choux cabus | : 26.080 t | soit 17,39 % | " " ; |
| - les tomates | : 22.846 t | soit 15,93 % | " " . |

soit au total 108.916 tonnes représentant 72,61 % de la production totale. Sur la base des niveaux moyens de rendement de :

- 25 tonnes/ha pour la pomme de terre ;
- 20 tonnes/ha pour les oignons ;
- 15 tonnes/ha pour les choux et ;
- 8 tonnes/ha pour les tomates .

les superficies cultivées pour ces spéculations

représentent :

- 1.382 ha pour les pommes de terre soit 16,3 %
des surfaces cultivées ;
- 1.962 ha pour les oignons soit 23,2 % ;
- 1.738 ha pour les choux soit 20,5 % ;
- 2.855 ha pour les tomates soit 33,7 % .

L'analyse de ces données indique que l'intensification porte sur toutes les spéculations ci-dessus sauf les tomates et, à moindre degré, les oignons.

Le tableau des résultats de production de légumes pour 1985/1986 indique que la région de Dakar, réputée zone de maraîchage, ne se singularise que pour les produits à l'exportation que justifie sa position stratégique commerciale.

Par contre, pour les produits de grande consommation la région de Thiès y contribue pour 48.946 tonnes soit 32,6 % de la production totale et 80,6 % de la production régionale. Cette région couvre 40,5 % de la production contre 28,2 % pour la région de Dakar.

Dans la région de Saint-Louis, la production légumière concerne à 75 % les oignons et les tomates, ces dernières représentant près de 50 % de la production nationale. Ceci se comprend par la présence de la SNTI dans la région.

3. Production fruitière

La production fruitière de la campagne 1985/1986 a été estimée à 110.117 tonnes ainsi réparties :

- mangues	: 74.650 t	soit 67,3%	de la production totale ;
- agrumes	: 25.367 t	soit 23,0%	de " " ;
- bananes	5.910 t	soit 5,4%	" " ;
- noix de cocos	: 1.306 t	soit 1,1 %	" " ;
- ananas	: 137 t	soit 0,1 %	" " ;
- avocats	: 94 t	soit -	" " .
- divers	2.644 t	soit 2,4 %	

Cette production fruitière a contribué à la satisfaction des besoins des consommateurs et a permis de réorienter les importations vers les fruits exotiques en provenance de la CEE et du Maroc. En effet, sur la base de 5 kgs de consommation annuelle par habitant les mangues et agrumes (100.027 t) ont largement couvert les besoins nationaux de 34.000 tonnes/an. N'eût été le problème de conservation et d'étalement de la production, le Sénégal aurait atteint son autosuffisance en produits fruitiers de mangues, bananes et agrumes.

4. Commercialisation :

Le marché national des fruits et légumes n'est pas structuré et souffre d'une instabilité chronique. ./.

En l'absence d'une réglementation sur les prix, sauf pour la pomme de terre, les transactions restent fortement tributaires :

- de l'empressement du paysan à monayer sa production
- de la loi de l'offre et de la demande sur un marché peu fluide ;
- de la volonté des transporteurs et de leur capacité de charge ;
- de l'intervention d'intermédiaires nombreux entre le producteur et le consommateur ;
- de l'absence d'infrastructure de conditionnement et de stockage ;
- de l'éloignement des zones de production ;
- de la centralisation de la commercialisation à Dakar ;
- de la présentation et de la qualité des produits ;
- de l'absence de planification de l'importation des produits concurrents.

En ce qui concerne les exportations, la production horticole reste fortement dépendante de l'irrégularité des compagnies aériennes qui, par ailleurs, ont atteint, au niveau de l'entrepôt du frêt aérien de Dakar le maximum de leur capacité d'accueil soit 6.500 tonnes.

Contrairement au frêt aérien, le frêt maritime a connu une réelle progression, assurant le transport de 5.300 tonnes contre 77 tonnes la campagne précédente.

II// PREPARATION DE LA CAMPAGNE DE CONTRE-SAISON 1986/1987

Les dernières pluies enregistrées pendant l'hivernage cette année ont influé positivement sur la situation hydrologique du pays par l'accroissement de nos disponibilités en eau de surface et en eau souterraine.

On doit par conséquent s'attendre à des emblavures importantes en cultures maraîchères et en cultures de contre-saison.

Les objectifs en superficies sont de 9250 hectares et ceux de productions de 170.000 tonnes pour les cultures maraîchères.

En ce qui concerne les cultures maraîchères et fruitières d'importantes réunions se sont tenues à Abidjan et à Dakar pour préparer la campagne d'exportation 1986/1987.

Les conclusions tirées de ces assises pour ce qui concerne le fret aérien, sont malheureusement loin de constituer un atout devant contribuer positivement à l'essor véritable de nos productions horticoles.

En effet le quota alloué au Sénégal pour la campagne prochaine est seulement de 6000 tonnes contre 6500 tonnes l'année dernière, alors que, à la fin du présent plan, nos objectifs pour l'exportation sont de 30 000 tonnes.

Pour faire face à cette situation, le développement du frêt maritime pour nos exportations horticoles vers l'étranger constitue un atout compte tenu de la position géographique de Dakar.

Les INTRANTS

Cette année, comme l'année précédente, l'accent est mis sur la décentralisation des intrants au niveau des zones de production afin de permettre aux producteurs de s'approvisionner correctement en engrais, en semences et en pesticides.

LES SEMENCES

Les besoins en semences sont estimés à

	2000 T
- pomme de terre	6 T
- oignons	0,450 T
- tomate	0,360 T
- choux	1 T
- Divers	

Les disponibilités de semences produites localement par la Direction de la Production et du Contrôle des Semences sont de :

- pomme de terre	143 T ;
- oignons	0,695 T ;
- piment	0,023 T ;
- navet	0,236 T .

Par ailleurs, le programme de multiplication de semences en cours de campagne 1986/1987 au niveau de la D.P.C.S. permettra de mettre à la disposition des maraîchers 840 tonnes de semences de pomme de terre.

- ENGRAIS

Pour les engrais chimiques les besoins du secteur sont estimés à 3 000 tonnes, dont 1 500 tonnes de 10.10.20 ; 1000 tonnes d'urée et 500 T d'engrais binaires.

- PESTICIDES

Les recommandations faites l'année dernière sont toujours d'actualité.

Il s'agit de protéger les producteurs contre les bana-bana qui ont tendance à s'ériger pour la circonstance en fournisseurs de pesticides.

Les concertations entre services publics et fournisseurs pour la confection de fiches techniques pour une utilisation correcte de pesticide par les paysans sont en cours.

Compte tenu de son coût élevé, il sera nécessaire d'exonérer de toutes taxes ce facteur de production aussi indispensable que les engrais et les semences.

L'EAU

L'eau, premier facteur de production, doit être accessible à tout producteur.

Le système actuel de tarification de la SONEES, ne semble pas aller dans le sens d'une véritable promotion du secteur car l'eau grève très lourdement la rentabilité des cultures maraîchères.

Par ailleurs la taxe d'exhaure instaurée dans le secteur se justifie difficilement en raison des investissements déjà onéreux qu'implique la réalisation d'un forage. Elle ne contribue pas non plus à une promotion du secteur, au contraire.

LE MATERIEL AGRICOLE

Le matériel agricole, malgré l'effort déjà consenti par le Gouvernement en matière de réduction des taxes, demeure malgré tout peu accessible à l'ensemble des producteurs.

Il s'agira d'arriver à une exonération complète de ce matériel, de même qu'à une exonération du carburant devant servir à l'exhaure.

COMMERCIALISATION

La consigne donnée depuis l'année dernière consiste en une politique commerciale agressive pour mieux valoriser nos produits aussi bien sur le marché local que sur le marché extérieur.

Dans ce cadre un séminaire s'est récemment tenu à la chambre de commerce pour sensibiliser les exportateurs aux exigences du marché américain en matière de légumes.

Il conviendra, dans ce cadre, de permettre à notre service de contrôle phytosanitaire de jouer son véritable rôle. A défaut de celà, nos chances pour l'exportation seront très limitées.

1. Marché local

L'un des objectifs visés est un meilleur étalement de la production afin d'éviter l'alternance de périodes de saturation et de pénurie des produits horticoles.

La vigilance sera renforcée pour que la concertation, déjà instaurée entre le Ministère du Commerce, le Ministère du Développement Rural et les producteurs organisés en groupements favorise l'écoulement dans les meilleures conditions possibles de la production de légumes, particulièrement des oignons et des pommes de terre.

2. Marchés extérieurs

Pour atteindre les objectifs assignés au sous-secteur en matière d'exportation, le développement du frêt maritime est indispensable du fait des limites du frêt aérien qui ne doit plus désormais intéresser que l'exportation des produits les plus sensibles.

CONCLUSION

La campagne agricole 1986/1987 , dont je viens de vous résumer le déroulement correspond à la deuxième année d'application de la Nouvelle Politique Agricole.

Elle a permis de faire encore un pas décisif vers les objectifs de cette politique. C'est ainsi qu'en matière de responsabilisation, la participation accrue des producteurs organisés au sein de l'Union nationale des coopératives agricoles a permis un bon approvisionnement des populations en semences . Les initiatives menées par la Caisse Nationale de Crédit Agricole en vue de financer partiellement le capital semencier dans la région de Thiès s'inscrivent dans le sens des objectifs de la Nouvelle Politique Agricole et devraient être considérablement renforcées dans le futur.

Sur le plan de la commercialisation arachidière, le système mis en place avec l'intervention des trois opérateurs que sont les coopératives, les O.P.S. et l'huilier ont contribué à assainir davantage la filière, tout en renforçant les initiatives de libéralisation de la commercialisation.

En matière d'autosuffisance alimentaire, des progrès sensibles ont été réalisés dans le domaine de la commercialisation, celle-ci étant un élément d'incitation déterminant pour les producteurs.

Le Fonds Commun a joué là un rôle décisif dans la stabilisation des prix aux producteurs des céréales et du niébé, tout en permettant au Commissariat à la Sécurité Alimentaire d'amorcer la régulation et la stabilisation des prix de ces produits à la consommation.

Néanmoins le niveau estimé de la production de céréales pour cette campagne indique un gap important par rapport à nos besoins.

Aussi conviendra-t'il d'accroître nos efforts en matière de production céréalière, tout en intensifiant les actions positives enregistrées en matière de transformation industrielle et artisanale de nos céréales locales.

Pour stimuler davantage notre production céréalière des efforts importants devront être consentis dans le domaine des intrants agricoles, semences, engrais, pesticides, matériels agricoles.

Concernant l'horticulture, certes des progrès ont été réalisés dans ce domaine, mais par rapport à nos possibilités et eu égard aux objectifs fixés par notre plan horticole, des actions importantes de promotion de ce secteur restent encore à entreprendre.

Il reste enfin une leçon importante à tirer de la campagne, c'est le péril constant auquel nos cultures sont exposées du fait des multiples parasites et déprédateurs et la nécessité pour notre pays de se doter de moyens plus importants d'intervention et de protection de nos récoltes.

Fort heureusement, l'action positive de la coopération internationale, a, encore une fois été salutaire.

Aussi, pour l'avenir, la mise en oeuvre stricte des plans de production soumis à la réunion sectorielle des 16 et 17 juin 1986 par mon département devra permettre d'améliorer davantage nos performances pour nous rapprocher encore plus des objectifs de notre Nouvelle Politique Agricole.

ESTIMATIONS DES RECOLTES 1986/87

RECAPITULATION NATIONALE : CULTURES INDUSTRIELLES

	Arachide huilerie			Arachide de Bouche			COTON		
	(ha)	R (Kg/ha)	P (T)	S (ha)	R (kg/ha)	P (t)	S (ha)	R (K/ha)	P (T)
Dakar	395	750	296	-	-	-	-	-	-
Diourbel	67 731	619	41 940	-	-	-	-	-	-
Fatick	107 950	914	98 644	2 000	1 100	2 200	123	569	70
Kaolack	206 610	917	263 015	15 939	1 074	17 121	1457	700	1 019
Kolda	80 651	1037	95 484	-	-	-	15 469	1055	16 323
Louga	59 466	733	43 603	-	-	-	-	-	-
Saint-Louis	1 075	324	340	-	-	-	-	-	-
Tambacounda	62 258	680	57 679	-	-	-	8 361	866	7 240
Thies	97 722	780	76 200	-	-	-	-	-	-
Ziguinchor	42 204	1036	43 715	-	-	-	-	-	-
Total SENEGAL	806 262	894	720 932	17 939	1 077	19 321	25 410	970	24 552
Moyenne des 5 dernières années	594 388	993	590 499	10 185	1 055	10 747	30 327	969	376 41
Moyenne des 5 dernières années	1935 349	780	730 327	14 138	816	11 542	38 503	1 055	40 520

ESTIMATIONS DES RCOLTES 1986/1987

RECAPITULATION NATIONALE : CULTURES CEREALIERES

	MIL			SORGHO			RIZ			MAIS		
	S (ha)	R (kg/ha)	p (t)	S (ha)	R (kg/ha)	p (t)	s (ha)	R (kg/ha)	p (t)	S (ha)	R (kg/ha)	p (t)
DAKAR	730	500	365	240	800	192	-	-	-	630	900	507
DIOURKEL	123 486	358	45 492	315	419	132	-	-	-	-	-	-
FATICK	120 430	540	65 024	4 970	864	4292	100	2500	250	4300	1200	5100
KADACK	231 214	739	170969	18 497	947	17 525	162	847	137	19150	903	17300
KOLDA	36 410	589	214 46	46 080	948	43 675	29493	1108	32675	34916	1143	39912
LOUGA	124 783	201	25 142	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT LOUIS	11 636	400	4 654	6 534	697	4 557	15801	4730	75120	410	2750	1130
TAMBACOUNDA	61 962	736	45 616	44 942	909	40 868	4545	1556	7072	29301	939	27515
THIES	132 031	472	62 371	2 117	900	1 905	-	-	-	-	-	-
ZIGUINCHOR	5 262	379	1 993	3 243	564	1 829	12874	995	12813	2384	908	2355
TOTAL SENEGAL	147 944	523	440 372	126 938	906	114 975	63 055	2 031	128 068	91 100	1 031	93 939
TOTAL 85/86	1335745	711	949 570	inclus dans le mil			78 153	1 880	147 005	101 381	1449146	146934
(moyenne des 5 dernières années 1981/82 à 85/86)	1075133	577	620154	inclus dans le mil			67 933	1 843	125 214	82 494	1 127	92952

ESTIMATIONS DES RECOLTES 1986/1987

RECAPITULATION NATIONALE : AUTRES CULTURES VIVRIERES

(cultures (Régions	NIEBE			FONIO			MANIOC		
	:S (ha)	:R(kg/ha)	: P (t)	:S (ha)	:R(kg/ha)	:P (t)	: S (ha)	R(kg/ha)	: P (t)
DAKAR	335	400	214	-	-	-	10	5000	50
DIOURBEL	28 028	331	9 271	-	-	-	-	-	-
FATICK	6 430	605	4 402	-	-	-	-	-	-
KOLDA	421	480	202	1 487	180	260	926	6 000	5 556
KAOLACK	230	300	69	-	-	-	-	-	-
LOUGA	53 273	432	23 041	-	-	-	-	-	-
SAINT-LOUIS	2 636	246	649	-	-	-	-	-	-
TAMBACOUNDA	2 053	501	1 029	3 709	543	2 033	276	2 953	815
THIES	22 619	293	6 623	-	-	-	17 334	3 061	53 410
ZIGUINCHOR	561	495	278	-	-	-	200	5 630	1 126
(TOTAL SENEGAL	116786	392	45 770	5 196	443	2 301	18 746	3 252	60 957
(TOTAL 85/86	128458	621	79 726	7 638	640	4 083	7 831	3 953	30 955
* Moyenne des 5 dernières (années 81/82 à (85/86	73 428	398	29 261						

RESULTATS DE PRODUCTION DE LEGUMES 1985/1986

(<u>SPECULATIONS</u> :	Cap-Vert	Thiès	Louga	St-Louis	autres régions	Total
(<u>REGIONS</u> :						
(pomme de terre	5 107	12 862	2 400	369	-	20 738
(oignons	8 250	15 660	2 500	12 842	-	39 252
(choux	3 634	20 424	1 095	927	-	26 080
(carotte	816	3 412	750	1 800	-	6 778
(navet	864	1 435	732	491	-	3 522
(tomate	10 297	1 029	-	11 520	-	22 846
(aubergine	2 040	1 625	-	-	-	3 665
(jaxatu	1 650	346	-	-	-	1 996
(haricot	6 542	665	-	-	-	7 207
(melon	2 200	1 726	-	-	-	3 926
(piment	910	367	-	-	-	1 277
(poivron						
(divers		1 160	324	4 569	-	13 016
(Total	42 310	60 719	7 801	32 518	6 955	150 302

